

**VILLE DE DEUIL-LA-BARRE**  
Direction Générale des Services  
PA/CM/NF

**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame SCOLAN, Maire,

Monsieur BAUX, Monsieur SIGWALD, Madame FAUQUET, Monsieur DELATTRE, Madame DOUAY, Monsieur CHABANEL, Madame THABET, Monsieur TIR, Adjoints au Maire.

Madame DOLL, Madame MORIN, Monsieur DUBOS, Monsieur LE MERLUS, Madame BASSONG, Madame BRINGER, Monsieur DA CRUZ PEREIRA, Madame MICHEL, Monsieur DUFOYER, Madame FOURMOND, Madame ROSSI, Monsieur ALLAOUI, Monsieur KLEIBER, Monsieur PARANT, Monsieur GAYRARD, Monsieur RIZZOLI, Monsieur BEVALET (arrivé à la question 02), Madame GUILBAUD, Conseillers Municipaux.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Madame PETITPAS, Monsieur GRENET, Monsieur SARFATI, Madame BENINTENDE DE HAINAULT, Monsieur MASSERANN, Madame DAUNY, Madame GOCH-BAUER, Madame MAERTEN.

**PROCURATION(S) :**

Madame PETITPAS	A	Madame SCOLAN,
Monsieur GRENET	A	Monsieur SIGWALD,
Monsieur SARFATI	A	Monsieur DUFOYER,
Madame BENINTENDE DE HAINAULT	A	Madame FOURMOND,
Monsieur MASSERANN	A	Monsieur BAUX,
Madame DAUNY	A	Madame DOLL,
Madame GOCH-BAUER	A	Monsieur RIZZOLI,
Madame MAERTEN	A	Madame GUILBAUD.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur AUBERT, Directeur Général des Services,  
 Monsieur PRETRE, Directeur de Cabinet,  
 Madame KAHIL, Responsable du Service des Finances, des Achats et de la Commande Publique,  
 Mademoiselle MANTEL, Responsable de la Direction Générale des Services.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00**

**Madame le Maire** : Pardon d'interrompre vos conversations. Merci. Merci au public d'être-là ce soir, parmi nous.

Puis Madame le Maire procède à l'appel.

### **01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Madame le Maire** : Nous passons à la nomination du secrétaire de séance. Donc, dans l'ordre du tableau, c'est à Monsieur GAYRARD d'assumer ce petit travail de secrétariat. Qui accepte ; merci beaucoup Monsieur GAYRARD. Alors je mets aux voix. Les personnes Pour ?, Ah voilà. C'est pour éviter qu'on s'endorme.

Le Conseil Municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Monsieur GAYRARD.**

## **COMMUNICATION**

**Madame le Maire** : Petite communication. Aujourd'hui, je vais faire deux communications, une en début de séance, une en fin de séance.

«Par un mail en date du 13 Mars dernier, Monsieur Othmane ALLAOUI faisait part aux membres de la liste «DES ENGAGEMENTS ET DES ACTES POUR DEUIL-LA BARRE» de sa volonté de quitter le groupe majoritaire tout en conservant son siège de Conseiller Municipal.

Madame le Maire a donc informé le Conseil Municipal avoir pris acte de cette décision.

A ce jour Monsieur Othmane ALLAOUI siègera donc comme Conseiller Municipal «isolé» n'appartenant à aucun groupe.»

### **02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016**

(Arrivée de M.BEVALET)

**Madame le Maire** : Bonjour Monsieur BEVALET. Alors, sujet suivant. Approbation du Procès Verbal du Conseil du 21 Novembre 2016. Tout le monde a eu le dossier ? Tout le monde en a pris connaissance ? Y a-t-il des observations ? Je ne vois pas de main se lever. Donc, je mets aux voix. Les personnes Pour ? Abstentions ? Contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal du Conseil Municipal du **21 Novembre 2016.**

### **03 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES**

## TERRITORIALES

**Madame le Maire** : Je ne vais pas relire l'ensemble des décisions qui ont été prises. Cependant, si vous avez des observations, je vous écoute. Pas d'observation ? Eh bien, merci de bien vouloir en Prendre Acte.

**La note de présentation qui avait été remise à tous les Conseillers Municipaux était la suivante :**

**N°212-2016 du 28 Octobre 2016 – Spectacle de Noël des enfants du personnel communal du 14 Décembre 2016**

Il est décidé de passer un contrat avec la compagnie L'EVENEMENT SPECTACLE, 31 rue Jean-Jacques Rousseau-93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS pour l'arbre de Noël des enfants du personnel du Mercredi 14 Décembre 2016. La dépense relative à cette prestation s'élève à 2 300,00 €.

La dépense liée à cette prestation sera imputée sur les dépenses de fonctionnement du budget en cours.

**N°24-2017 du 1<sup>er</sup> Février 2017 – Participation de La Cie Debout les Rêves «Spectacles pour enfants» pour une animation le Vendredi 11 Février 2017**

Il est décidé de signer un contrat d'engagement avec La Cie Debout les Rêves représentée par leur Présidente Madame Henriette BASCOULERGUE, BP 80026-95640 MARINES pour sa participation à l'animation du Vendredi 17 Février 2017 en direction des enfants des accueils de loisirs maternels et primaires. Le montant de la dépense s'élève à 686,00 € TTC pour la prestation «Antoine et les Etoiles».

La dépense liée à cette prestation sera imputée au 63-421-6042.

**N°27-2017 du 10 Février 2017 – Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle «Cabane de Jeanne» avec la Société Tohu Bohu – Annule et remplace la décision n°10**

Il est décidé de signer un contrat de cession avec la Société Tohu Bohu représentée par son gérant, Monsieur Karim HASSANI, Espace J.Monnet, 08 Place de l'Europe-14200 HEROUVILLE ST CLAIR, pour le spectacle «Cabane de Jeanne», à la Bibliothèque municipale de Deuil-la-Barre, 38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE le Samedi 11 Mars 2017 à 21 H 00. En contrepartie, la Mairie de Deuil-la-Barre s'engage à payer à la Société Tohu Bohu la somme de 778,70 € TTC. Les frais sont détaillés comme suit :

- Représentation : 480,00 € HT
- Transport : 240,00 € HT
- Défraiement repas (selon le tarif syndec) : 18,10 €
- TVA à 5,5 % : 40,60 € soit un montant total de 778,70 € TTC

Dans le cadre du spectacle, les frais suivants sont pris en charge également par la Mairie :

- Une nuitée à l'hôtel Marie-Louise pour la comédienne du spectacle le 10 Mars 2017 à 80,00 € (budget de la Bibliothèque)
- Un repas (le 11 Mars 2017) (budget du service Festivités)

La dépense liée à cette prestation sera imputée sur le budget 2017.

**N°28-2017 du 10 Février 2017 – Contrat de cession avec l'Association Le Verger aux Contes pour le spectacle «Dans mon jardin» le Samedi 25 Mars 2017 à 11 H 00 à la Bibliothèque**

Il est décidé de signer un contrat de cession avec l'Association Le Verger aux Contes, 541 chemin de Barrés-82000 MONTAUBAN, représentée par sa Présidente Nadine BONHOMME pour une représentation du spectacle «Dans mon jardin» le Samedi 25 Mars 2017 à 11 H 00 à la Bibliothèque municipale de Deuil-la-Barre. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 400,00 € TTC pour une représentation. La Mairie de Deuil-la-Barre prend également à sa charge un repas soit celui du 25 Mars.

La dépense liée à cette prestation sera imputée au budget 2017.

**N°29-2017 du 10 Février 2017 – Tarification du spectacle «Dans mon jardin» le Samedi 25 Mars 2017 à la Bibliothèque**

Il est décidé de fixer la tarification à 3,00 € pour la vente des places du spectacle «Dans mon jardin» du Samedi 25 Mars 2017 à la Bibliothèque de Deuil-la-Barre.

La dépense liée à cette prestation sera imputée au programme du budget 2017.

**N°30-2017 du 10 Février 2017 – Contrat de cession avec l'Association «APAE» du spectacle de poésie «Les AFRIQUE(S)» dans le cadre du 19<sup>ème</sup> Printemps des Poètes du Samedi 11 Mars au Vendredi 17 Mars 2017**

Il est décidé de signer un contrat de cession avec l'Association «APAE» représentée par Madame Christiana HENE, sa Présidente, domiciliée au 03 allée Auguste Renoir-95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET pour un spectacle de poésie «Les AFRIQUE(S)» dans le cadre du 19<sup>ème</sup> Printemps des Poètes se déroulant ainsi :

● Le Samedi 11 Mars 2017 :

- Bibliothèque, 38 rue Sœur Azélie à Deuil-la-Barre, vente d'objets artisanaux, exposition de photographies

- Salle des Fêtes, rue Schaeffer à Deuil-la-Barre, répétition

● Le Jeudi 16 Mars 2017 :

- Salle des Fêtes, installation, répétition

● Le Vendredi 17 Mars 2017 :

- Salle des Fêtes, vente d'objets artisanaux, vente de boissons et gâteaux, confection et vente d'un repas au prix de 15 €/personne, 10 € pour les enfants de moins de 10 ans (prix du repas directement payé à l'Association)

En contrepartie la Mairie de Deuil-la-Barre s'engage à payer à l'Association la somme de 3 000,00 € TTC.

Les frais sont détaillés comme suit :

● Confection de costumes : 500,00 € TTC

- Représentation : 2 500,00 € TTC

La dépense liée à cette prestation sera imputée au programme 71, fonction 321, nature 6232 du budget 2017.

**N°31-2017 du 10 Février 2017 – Tarification du spectacle de poésie «Les AFRIQUE(S)» dans le cadre du 19<sup>ème</sup> Printemps des Poètes du Samedi 11 Mars au Vendredi 17 Mars 2017**

Il est décidé la tarification de 3,00 € pour la vente des places dans le cadre du spectacle de poésie «Les AFRIQUE(S)».

La recette sera imputée au programme du budget 2017.

**N°32-2017 du 15 Février 2017 – Participation de «Bien être socio esthéticienne» pour une séance le Mardi 14 Février 2017**

Il est décidé de signer un contrat d'engagement avec Bien être socio esthéticienne représentée par Madame Latifa EL HOUMAI DI pour sa participation à la séance du Mardi 14 Février en direction des jeunes à l'espace d'animation Jesse Owens. Le montant de la dépense s'élève à 170,00 € TT pour une séance d 2 H 00.

La dépense sera imputée au 62-422-6042.

**N°33-2017 du 21 Février 2017 – Service Jeunesse – Participation de la Compagnie RHINOFEROS PROD dans le cadre du Boom Carnaval du Mercredi 22 Mars 2017**

Il est décidé de signer un contrat d'engagement avec la Compagnie RHINOFEROS PROD représentée par son Président Monsieur Francis SCUILLER, 42 rue de Rochechouart-75009 PARIS pour sa participation au Boom Carnaval du Mercredi 22 Mars 2017. Le montant de la dépense s'élève à 1 900,00 € TTC. Les acomptes seront versés comme suit :

- 25 % avant la prestation sur présentation d'une facture
- Le solde sur présentation d'une facture après la prestation

La dépense sera imputée sur le compte 63-421-6232.

**N°34-2017 du 22 Février 2017 – Marché d'acquisition de fournitures administratives – Lot N°1 : Fournitures et petits matériels de bureau – Attribution du lot**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la Ville et sur le profil acheteur [www.klecoon.com](http://www.klecoon.com), pour publication au Bulletin d'Annonces Officiel des Marchés Publics le 13 Décembre 2016, considérant la nécessité d'acheter des fournitures de bureau destinées à l'ensemble des services de la Ville et des établissements membres du groupement de commandes et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer ledit marché à bons de commandes avec la Société MAJUSCULE DIRECT, sise ZI de Rouvroy Morcourt-02100 SAINT QUENTIN qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 20 000,00 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite soit jusqu'au 31 Décembre 2020.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°35-2017 du 22 Février 2017 – Marché d'acquisition de fournitures administratives – Lot N°3 : Blocs de bureau quadrillé A4 et A5 (lot réservé) – Attribution du lot**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la Ville et sur le profil acheteur [www.klecoon.com](http://www.klecoon.com), pour publication au Bulletin d'Annonces Officiel des Marchés Publics le 13 Décembre 2016, considérant la nécessité d'acheter des fournitures de blocs de bureau à une entreprise adaptée ou un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer ledit marché à bons de commandes avec la Société ANTILOPE sise Rue Anne Gacon-13321 MARSEILLE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 2 000,00 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite soit jusqu'au 31 Décembre 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°36-2017 du 22 Février 2017 – Marché d'acquisition de fournitures administratives – Lot N°2 : Blocs de bureau quadrillé A4 et A5 (lot réservé) – Attribution du lot**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la Ville et sur le profil acheteur [www.klecoon.com](http://www.klecoon.com), pour publication au Bulletin d'Annonces Officiel des Marchés Publics le 13 Décembre 2016, considérant la nécessité d'acheter des enveloppes destinées à l'ensemble des services de la Ville et des établissements membres du groupement de commandes et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer ledit marché à bons de commandes avec la Société BONG SAS sise 01 rue Eugène Hermann-27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 7 000,00 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite soit jusqu'au 31 Décembre 2020.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°37-2017 du 24 Février 2017 – Convention de mise à disposition d'un logement communal à usage d'habitation à un agent sans considération de service sis 1 rue Gabriel Péri**

Il est décidé de signer une convention d'occupation d'un logement communal avec un agent communal sans considération de service pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2017. La présente

convention est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 519,00 € payable d'avance, entre le 1<sup>er</sup> et le 05 de chaque mois ainsi que d'un dépôt de garantie de 519,00 €.

**N°38-2017 du 02 Mars 2017 – Service Petite Enfance – Convention «Autorisation de programme» relative à une subvention d'investissement sur fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales pour la création de l'Espace Parentalité/Petite Enfance**

Il est décidé de signer ladite convention pour la subvention de 30 000,00 € relative à la structure Parentalité/Petite Enfance.

**N°39-2017 du 03 Mars 2017 – EN ATTENTE**

**N°40-2017 du 03 Mars 2017 – EN ATTENTE**

**N°41-2017 du 03 Mars 2017 – EN ATTENTE**

**N°42-2017 du 09 Mars 2017 – «Les crocodiliens marins au temps des dinosaures» conférence animée par Stéphane HUA dans le cadre du projet JURASSIC DEUIL le Dimanche 19 Mars 2017**

Il est décidé de signer une convention avec Monsieur Stéphane HUA, 07 rue du Message-95490 VAUREAL pour la mise en place d'une conférence «Les crocodiliens marins au temps des dinosaures» dans le cadre du projet JURASSIC DEUIL le Dimanche 19 Mars 2017 pour la somme de 140,00 € TT.

La dépense liée à cette prestation sera imputée au budget 2017.

**N°43-2017 du 09 Mars 2017 – Convention entre Sébastien SANZ et la ville de Deuil-la-Barre pour les ateliers «Planeur dinosaure» et les projections du film «Dinosaure@Dusk» dans un Dôme mobile à la Salle des Fêtes et au C2i**

Il est décidé de signer une convention avec Sébastien SANZ, gérant de la Société «Invitez les Etoiles !», 61 rue des Chesneaux-95160 MONTMORENCY pour les ateliers «Planeur dinosaure» et les projections du film «Dinosaure@Dusk» dans un dôme mobile dans le cadre de la manifestation JURASSIC DEUIL le Samedi 18 Mars 2017 à partir de 11 H 00 à la Salle des Fêtes de Deuil-la-Barre et le Samedi 25 Mars 2017 de 14 H 00 à 18 H 00 au C2i. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 3 198,00 € TT.

La dépense sera imputée au programme du budget 2017.

**N°44-2017 du 09 Mars 2017 – Convention de mise à disposition d'un appartement communal à usage d'habitation à titre précaire et révocable pour motif d'urgence sis 09 avenue Schaeffer**

Il est décidé de signer une convention d'occupation d'un logement situé sis 09 avenue Schaeffer pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2017 renouvelable une fois. Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 333,00 € payable d'avance entre le 1<sup>er</sup> et le 05 de chaque mois.

**N°45-2017 du 09 Mars 2017 – Sorties familiales Eté 2017 – Fixation des tarifs**

Il est décidé de mettre en place 2 sorties en direction des familles Deuilloises afin de développer les échanges :

- Le Vendredi 21 Juillet 2017 – Plage de Trouville
- Le Vendredi 04 Août 2017 – Plage de Berck

Tous les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par les parents. La participation financière s'élève à la somme de 1,50 € par personne.

**N°46-2017 du 09 Mars 2017 – Service Jeunesse – Fixation des tarifs de boissons non-alcoolisées, sandwiches, frites, glaces vendus dans le cadre de la manifestation à caractère exceptionnel de la TERRASSE D'ETE**

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un stand de rafraîchissements et de nourriture qui seront vendus dans le cadre de la manifestation de la TERRASSE D'ETE 2017 du 1<sup>er</sup> Septembre sur la place du V2, il est décidé que les boissons, sandwiches, frites, glaces ne seront vendus que ledit jour aux tarifs suivants :

- Boisson (coca-cola, orangina, fanta, perrier...) – 1,00 €
- Sandwich (brochette, merguez) – 1,50 €
- Barquette de frites – 1,00 €
- Glace – 1,00 €

La recette sera perçue par un régisseur désigné par Madame le Maire.

**N°47-2017 du 09 Mars 2017 – Signature d'une convention de partenariat entre le Foyer Casimir Caron et le C2i pour l'année 2016-2017**

Il est décidé de signer une convention de partenariat avec le Foyer Casimir Caron afin de fixer les modalités des activités proposées par le C2i. Les activités sont proposées à titre gratuit.

**N°48-2017 du 10 Mars 2017 – Signature d'un contrat de cession de droit pour une projection publique non-commerciale «Sur la Terre des Dinosaures» le Mercredi 29 Mars 2017 au C2i**

Il est décidé de signer un contrat avec SWANK FILMS DISTRIBUTION France et la ville de Deuil-la-Barre afin de fixer les modalités de projection. Le montant de la prestation s'élève à 168,80 € TTC.

La dépense sera imputée sur le budget 2017.

**N°49-2017 du 10 Mars 2017 – Signature d'un contrat de cession de droit pour une projection publique non-commerciale «Le Voyage d'Arlo» le Samedi 08 Avril 2017 au C2i**

Il est décidé de signer un contrat avec SWANK FILMS DISTRIBUTION France et la ville de Deuil-la-Barre afin de fixer les modalités de projection. Le montant de la prestation s'élève à 168,80 € TTC.

La dépense sera imputée sur le budget 2017.

**N°50-2017 du 16 Mars 2017 – Mise à disposition d'une batterie de l'école de musique au profit de l'Association «Les Amis de Mattéo»**

Il est décidé de mettre à disposition de l'Association représentée par Monsieur Christian MORISSET demeurant au 20 rue Mathieu Chazotte à DEUIL-LA-



BARRE une batterie de couleur rouge. La mise à disposition de l'instrument est effectuée à titre gracieux.

**N°51-2017 du 16 Mars 2017 - Service Jeunesse – Fixation des tarifs de boissons non-alcoolisées, sandwiches, frites, glaces vendus dans le cadre de la manifestation à caractère exceptionnel de la FETE DE L'AMITIE**

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un stand de rafraîchissements et de nourriture qui seront vendus dans le cadre de la manifestation de la FETE DE L'AMITIE du 24 Juin 2017 au Parc de la Galathée, il est décidé que les boissons, sandwiches, frites, glaces ne seront vendus que ledit jour aux tarifs suivants :

- Boisson (coca-cola, orangina, fanta, perrier...) – 1,00 €
- Sandwich (brochette, merguez) – 1,50 €
- Barquette de frites – 1,00 €
- Glace – 1,00 €

La recette sera perçue par un régisseur désigné par Madame le Maire.

**N°52-2017 du 16 MARS 2017 - Service Jeunesse – Fixation des tarifs de boissons non-alcoolisées, sandwiches, frites, glaces vendus dans le cadre de la manifestation à caractère exceptionnel de la FETE DE LA MUSIQUE**

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un stand de rafraîchissements et de nourriture qui seront vendus dans le cadre de la manifestation de la FETE DE LA MUSIQUE du 24 Juin 2017 au Parc de la Galathée, il est décidé que les boissons, sandwiches, frites, glaces ne seront vendus que ledit jour aux tarifs suivants :

- Boisson (coca-cola, orangina, fanta, perrier...) – 1,00 €
- Sandwich (brochette, merguez) – 1,50 €
- Barquette de frites – 1,00 €
- Glace – 1,00 €

La recette sera perçue par un régisseur désigné par Madame le Maire.

**N°53-2017 du 16 Mars 2017 – Marché d'organisation du séjour de Printemps 2017 à Sollières pour 6-12 ans du 03 au 07 Avril 2017 – Attribution du marché**

Vu la publicité faite sur les sites internet [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com), [www.klecoon.com](http://www.klecoon.com) et le site de la Ville, en date du 21 Juillet 2016 et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics, considérant que la Ville souhaite organiser des séjours dans le cadre d'actions éducatives à destination des jeunes Deuillois, il est décidé de signer le marché de service et les conventions nécessaires avec Les Compagnons des Jours Heureux, BP n°60882-78108 SAINT-GERMAIN EN LAYE CEDEX pour un séjour à Sollières du Lundi 03 Avril au Vendredi 07 Avril 2017 à destination de 15 enfants de 6-12 ans et un animateur de la Ville. Le montant total de la dépense s'élève à la somme de 475,00 € TTC par enfant soit un total de 7 125,00 €.

Les acomptes seront versés comme suit :

- 50 % avant le départ sur présentation d'une facture
- Le solde sur présentation d'une facture dès la fin du séjour

La dépense sera imputée au chapitre 65 article 423-6042 du budget 2017.

**N°54-2017 du 16 Mars 2017 – Marché d'organisation du séjour de Printemps 2017 à Sollières pour 6-12 ans du 03 au 07 Avril 2017 – Fixation des tarifs**

Vu la publicité faite sur les sites internet [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com), [www.klecoon.com](http://www.klecoon.com) et le site de la Ville, en date du 21 Juillet 2016 et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics, considérant le séjour organisé pour les vacances de Printemps 2017, il est décidé de fixer un prix plafond et un prix plancher établis par rapport au calcul du coût du séjour par enfant :

- Le prix le plus fort est fixé à 75 % du coût du séjour
- Le prix le plus faible est fixé à 35 % du coût du séjour

La grille de quotient familial applicable pour les séjours est la suivante :

RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER	POURCENTAGE PRIS EN CHARGE PAR LES FAMILLES
<b>De 0 à 150</b>	35 %
De 150.01 à 250	35 %
De 250.01 à 300	35 %
De 300.01 à 450	40 %
De 450.01 à 600	45 %
De 600.01 à 750	50 %
De 750.01 à 900	55 %
De 900.01 à 1 200	60 %
De 1 200.01 à 1 600	65 %
De 1 600.01 à 2 000	70 %
Supérieur à 2 000	75 %

Le calcul des ressources est établi d'après :

- les trois dernières fiches de paie du foyer
- l'avis d'imposition
- la taxe d'habitation
- la notification de la Caisse d'Allocations Familiales
- les pensions ou autres ressources mensuelles

La grille des tarifs est la suivante :

Séjour Hiver 2017	75 %	70 %	65 %	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %
6-12 ans Sollières – Savoie Les Compagn ons des Jours Heureux Du 03 au 07/04/17 (5 jours) – 510 € 15 enfants	382,50	357,00	331,50	306,00	280,50	255,00	229,50	204,00	178,50

**N°55-2017 du 16 Mars 2017 – Convention de coopération pour la réalisation de l'exposition temporaire «Les dinosaures de Lourinhã à Deuil-la-Barre» du 18 Mars au 08 Avril 2017 au Salon René Cassin de la Mairie annexe et au Centre d'Information et d'Initiatives**

Il est décidé de signer une convention avec Madame Lubélia Maria DA SILVA MATOS GONCALVES Présidente de Direction, Grupo de Etnologia e Arqueologia Da Lourinhã, Place José Máximo da Costa, Lourinhã, Portugal, pour la réalisation de l'exposition temporaire «Les dinosaures de Lourinhã à Deuil-la-Barre». La concession de ladite exposition est temporaire et gratuite.

**04 - RAPPORT ANNUEL EGALITE FEMMES/HOMMES 2017**

**Madame le Maire** : Alors nous entamons le vif du sujet, le 1<sup>er</sup> rapport est un rapport annuel qui s'intitule «Egalité Femmes/Hommes 2017.»

Madame le Maire donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

«Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 prévoit que les Conseils Régionaux et Départementaux, ainsi que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, donc c'est notre cas, doivent présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur leur territoire. Il s'agit bien évidemment, du personnel municipal.

Le protocole, applicable aux fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, s'articule autour de quatre axes :

- le dialogue social comprend tous les types de négociation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions présentant un intérêt commun relatives à la politique économique et sociale comme élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;

- la mise en œuvre effective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels ;
- la meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- la prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail.

Un groupe de travail, constitué d'élus et de membres du personnel, sera prochainement mis en place afin d'élaborer les futurs rapports en matière d'égalité professionnelle. Ceux-ci viseront, au-delà de l'état des lieux, à présenter les orientations pluriannuelles, à identifier les ressources qui devront être mobilisées et à l'établissement des bilans d'actions.

Dans l'attente de la mise en place de cette démarche, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du premier rapport présentant la situation sur le territoire de Deuil-la-Barre pour l'année 2017 ».

**Madame le Maire** : Donc, il s'agit tout simplement d'une photographie de la situation actuelle à l'intérieur de nos services. Comme vous l'avez entendu, nous allons procéder assez prochainement à la nomination de membres, pour constituer un groupe de travail, pour l'année prochaine, nous remettrons un rapport sur ces questions-là. Y a-t-il des questions ? Des demandes d'informations ? C'est nouveau mais pour l'instant il n'y a pas grand-chose à dire, puisque, on «Prend Acte» d'un existant. Eh bien merci, de bien vouloir en Prendre Acte.

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,**

**VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget,**

**VU l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, pour les communes et EPCI : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation»**

**VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif aux modalités et au contenu de ce rapport,**

**Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.**

**Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter «un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles.»**

**Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes préalablement au débat sur le projet de budget pour l'exercice 2017,**

**DECIDE d'adopter le rapport égalité Femmes/Hommes 2017.**

#### **05 - BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2017**

**Madame le Maire** : Alors le point suivant, il s'agit du Budget Primitif de l'année 2017. Et sur ce sujet, c'est Madame FAUQUET qui va intervenir.

**Madame FAUQUET** : Alors comme l'année passée nous allons suivre la même méthodologie, à savoir, je ne vais pas lire la note de présentation, la n°5, qui fait à peu près 20 pages ; je vous ai préparé un PowerPoint qui reprend l'essentiel des données de la note de présentation et je vais y apporter quelques commentaires. Alors, nous allons pouvoir démarrer. Donc, l'objectif, on reprend les principes du Budget Primitif.

**Les principes du budget primitif**

- ✓ Document de prévision et d'autorisation pour l'année civile
- ✓ Voté dans les deux mois suivants le débat d'orientation budgétaire et avant le 15 avril
- ✓ Il se présente en deux parties, le fonctionnement et les investissements, chaque partie est équilibrée en dépenses et en recettes

2

**L'objectif du budget primitif**

Satisfaire à l'équilibre global

✓ Section de fonctionnement :	<b>26 469 367 €</b>
✓ Section d'investissement :	<b>8 435 072 €</b>
✓ <b>Autofinancement brut</b> (Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement) :	<b>96 566 €</b>

3

Alors, satisfaire à l'équilibre global, page 4 de la note. L'autofinancement brut, c'est-à-dire les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement, s'élèvent donc à 96 566 et vous les avez respectivement dans les 2 tableaux page 3 et 4, à son endroit respectif.

**La présentation du budget primitif**

- ✓ **Section I : le fonctionnement**
  - les recettes de fonctionnement
  - les dépenses de fonctionnement
- ✓ **Section II : les structures financières**
  - L'autofinancement
  - L'autonomie financière
  - La capacité financière
- ✓ **Section III : l'investissement**
  - les recettes d'investissement
  - les dépenses d'investissement

4

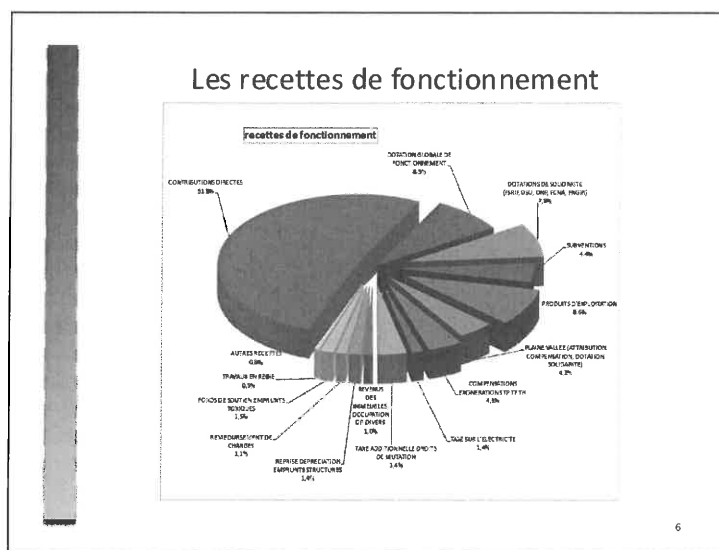
**Section I**

**le fonctionnement**

5

Ensuite, la présentation du budget, je vous dis, c'est comme l'année passée, nous allons avoir une 1<sup>ère</sup> section dans laquelle je vais vous présenter, le fonctionnement,

les recettes et les dépenses. Une section 2, avec les structures financières. Nous allons reprendre l'autofinancement, l'autonomie financière et la capacité financière et enfin, une 3<sup>ème</sup> section qui reprend donc l'investissement en recettes et en dépenses. Donc section 1, le fonctionnement. Nous commençons par les recettes de fonctionnement. Vous avez un camembert en couleurs sur lequel sont reprises toutes les recettes de fonctionnement, vous pouvez voir que la plus grosse part des recettes de fonctionnement de notre Ville ce sont les contributions directes et elles s'élèvent en pourcentage à 51,8 % de nos recettes.



### Les recettes de fonctionnement

**Quelques ratios.....**

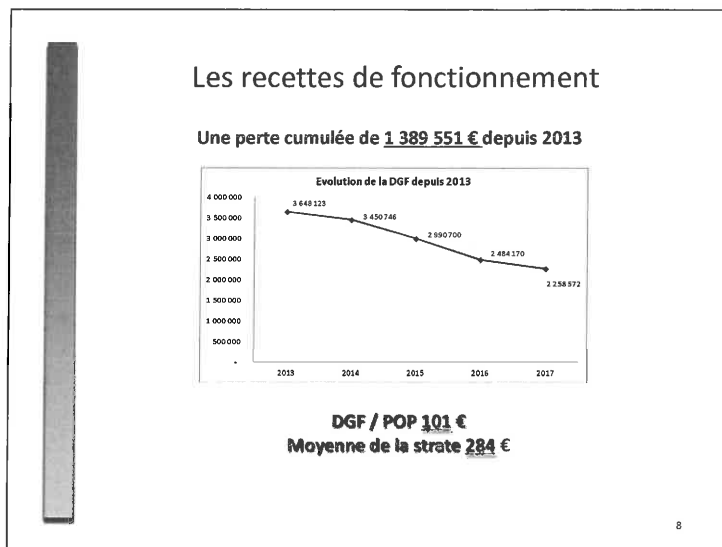
	Deuil-La Barre	strate
• Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>1 183 €</b>	<b>1 453 €</b>
• Contributions directes / population	<b>616 €</b>	<b>614 €</b>
• Dotation globale de fonctionnement / population	<b>101 €</b>	<b>284 €</b>

7

J'attire votre attention, sur le chiffre qui est tout de suite à la droite de ce « gros morceau », la Dotation Globale de Fonctionnement ; c'est-à-dire ce que nous reverse l'Etat tous les ans, ladite DGF, elle représente 8,5 % de nos recettes de fonctionnement. Tout de suite après, vous avez les diverses petites dotations de solidarité qui, quand même, font 7,59 %, si je vois bien, de nos recettes de fonctionnement. J'attire également votre attention sur ces dotations de solidarité, je m'en suis longuement exprimée au moment du DOB mais il n'est pas inutile de vous rafraîchir un petit peu la mémoire concernant la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, celle qui est versée aux communes dites « pauvres ». Alors jusqu'à 2016, et 2016 inclus où nous bénéficions de cette Dotation de Solidarité Urbaine, en qualité de ville pauvre. C'est un montant annuel de 407 000 €. Ce n'est pas anodin. Donc j'attire votre attention sur le fait, qu'en 2017, au mois de mai prochain, c'est-à-dire, dans 1 mois, 1 mois et quelque, cette dotation va évoluer et peut-être que nous ne

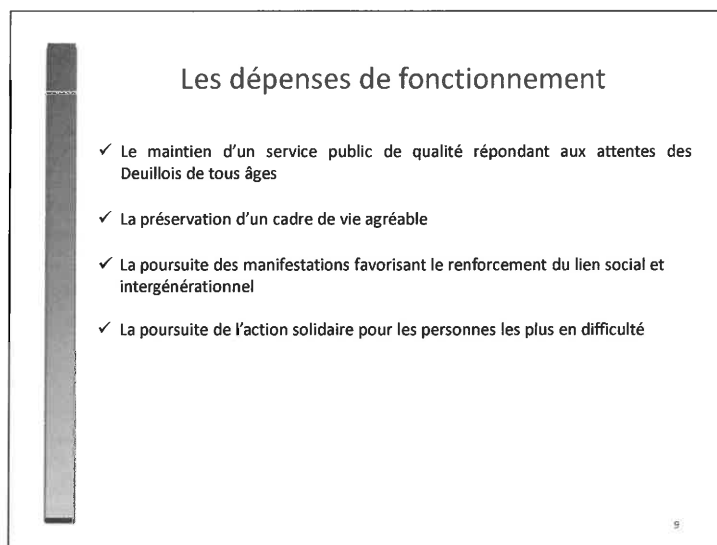
serons plus attributaires de cette dotation. Ça veut dire très clairement, que nous risquons de perdre ces 407 000 €. Si d'aventure, l'Etat ne nous verse pas cette somme, il y a une sortie par palier, c'est-à-dire que l'Etat a quand même prévu, non pas une sortie brutale comme le FPIC, je vous en parlerai tout à l'heure, mais là une sortie « en douceur », par palier de 3 ans et ce serait minoré tous les ans, jusqu'à extinction, maximum 3 ans. Donc soyez attentifs à ça, parce que c'est quand même 407 000 € ; pour vous donner un ordre d'idée, on va beaucoup parler de chiffres ce soir, ça serait quand même bien que de temps en temps vous les reteniez, pour ne pas que j'entende tout et n'importe quoi au niveau de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, 407 000 c'est à peu près à 2 000 € près, le montant que l'Etat nous verse dans le cadre du fonds de soutien, pour nous aider à rembourser l'emprunt toxique. Donc vous voyez les sommes sont quand même des sommes importantes qui sont en jeu. Ensuite, nous avons d'autres subventions pour un peu plus de 4 % et un autre chiffre qui est important qu'il faudrait également retenir, ce sont les produits d'exploitation, ils représentent 8,6 % de nos recettes de fonctionnement. Là-aussi, j'attire votre attention, sur le fait qu'elles sont quasiment identiques à la DGF. La DGF, on en parlera un peu plus en détail tout à l'heure, c'est ce que nous verse l'Etat. Donc pour l'année 2017, nos produits d'exploitation, c'est-à-dire tout ce que la Ville facture en prestations diverses et variées à tous les Deuillois et à tous ceux qui bénéficient en fait, d'un service ; à partir du moment où il est facturé, représente quasiment la même somme que la DGF. Il faut que vous reteniez ce chiffre, c'est quelque chose d'important pour l'avenir des finances de la Ville de Deuil. Ensuite, nous avons la fameuse CLECT, qui nous arrive de la Plaine Vallée maintenant 4,2, elle est quasiment identique à l'année précédente, une petite variation mais ce n'est pas très important. Nous avons également quelque chose qui n'est pas anodin, c'est la compensation de l'exonération ou plutôt des exonérations TH, TF, Taxe d'Habitation, pardon, Taxe Foncière. C'est-à-dire que, les Deuillois qui sont exonérés de plein droit ou par dérogation, soit de la Taxe d'Habitation, soit de la Taxe Foncière, soit des 2 et qui ... Et l'Etat nous compense. Il nous compense à hauteur de 4,1 % de nos recettes de fonctionnement. Là aussi, ce n'est pas un chiffre anodin ; ça signifie que, au sein de la population, il y a un certain nombre de personnes qui bénéficie d'exonérations de l'Etat. La taxe sur l'électricité 1,4 %, la taxe additionnelle des droits de mutation 3,4 c'est pas mal. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les mutations à Deuil-la-Barre sont assez dynamiques, donc c'est un bon chiffre. Les revenus des immeubles d'occupation divers et variés, 1 %. La reprise de la dépréciation de l'emprunt, pour les emprunts structurés 1,4. Ça c'est une opération d'ordre. Le remboursement de charges, un tout petit peu plus d'1 %. Le fonds de soutien aux emprunts toxiques 1,5 %. Les travaux en régie 0,5 et autres petites recettes ; il y en a vraiment pas beaucoup, puisque ça fait 0,0 %. Voilà, pour les recettes de fonctionnement.





Quelques ratios. Ces ratios vous les retrouvez sur la page du BP, si vous avez et je n'en doute pas. Je vois que tout le monde a son Budget Primitif sous les yeux. Donc la page 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup>, vous retrouvez ces ratios. Donc les recettes réelles de fonctionnement sur la population. Donc à Deuil-la-Barre 1 183 € et 1 453 pour la strate. C'est exactement la démonstration chiffrée que je viens de vous faire, avec le camembert précédent. Nous sommes donc en recettes de fonctionnement par habitant, nous sommes inférieurs, nous sommes moins bien dotés, on vous le dit depuis le longtemps mais c'est une réalité et on le démontre encore. Les contributions directes sur la population 616 € à Deuil-la-Barre, 614 sur la strate. Donc là encore, c'est vrai que, le montant de la TH, de la Taxe d'Habitation peut paraître élevé mais si on se compare à la strate, nous sommes quasiment identiques qu'à nos collègues de la strate, à nos voisins de la strate. Et, la DGF sur la population ça parle de lui-même, n'est-ce pas ? 101 € pour Deuil-la-Barre alors que nos collègues de la strate touchent 284 €. C'est à peu près 60 % en moins. Alors là, on se dit comment faire bien avec aussi peu ? Eh bien, on va vous faire la démonstration qu'on peut faire bien avec 101 € de DGF par habitant. Là encore, je voudrais que vous gardiez bien ça en mémoire, la perte cumulée de la DGF depuis 2013, 1 389 551 €. Alors j'entends des gens pas très bien informés mais enfin tout de même, qui disent « oui mais la DGF, vous le saviez, elle avait commencé à baisser », c'est vrai mais certainement pas de cette manière-là, si brutale. En 2014, elle était de 3 450 000. En 2015, elle est passée à 2 990 000. En 2016, à 2 484 000. Et si elle a été stabilisée à 2 258 000 en 2017, c'est parce que les Maires de France, les Adjoints ou les Elus de bonne volonté ont fait grève. On est allés, nous, sur le parvis de la Préfecture de Police, enfin Préfecture à Cergy-Pontoise. Les diverses associations des Maires de France, des Maires d'Ile-de-France, des Maires Ruraux, tous ces gens-là, tous ces gens courageux se sont mobilisés et le Gouvernement a reculé, non pas dans la baisse, il l'a décalée mais quand même, on a moins perdu que prévu. Rappelez-vous également que cette fameuse réforme de la DGF devait donner enfin du souffle à Deuil-la-Barre, c'est-à-dire que, plutôt que de perdre encore de l'argent, comme on l'a perdu entre 2016 et 2017, on devait en gagner. Tout ça c'est reporté après les élections, bien évidemment et je doute, je doute très fortement qu'on ait gain de cause, encore une fois, en 2018. Donc une perte, je le répète, parce que c'est quand même important, il est très important que les gens gardent en mémoire, les chiffres que l'on donne, si on vous les donne ce n'est pas pour perdre du temps, c'est pour que vous compreniez, que 1 000 400 000 € de pertes sèches, on ne peut pas faire 1 000 400 000 € d'économies sèches pour la même période avec la même brutalité. Je vous le répète, lorsque nous sommes, toutes les communes de France,

Deuil y compris, lorsque nous avons la notification que la DGF, elle arrive au mois de Mars. Au mois de Mars, le tiers de l'année est commencé, le tiers des salaires a été versé, les charges sont payées, les engagements sont pris, les investissements sont démarrés. Donc, ça n'est pas une mince affaire, donc je voudrais quand même que tout le monde soit conscient de cette manière de faire de l'Etat. Ensuite, nous allons passer aux dépenses de fonctionnement.



Les dépenses de fonctionnement, encore un petit camembert, en couleurs. Alors, ce camembert vous l'avez en page 7 de la note de présentation. L'administration de la collectivité, vous voyez, 23,24 %. Le Scolaire 21,52. Sports et Jeunesse 14,66. La Petite Enfance 9,12 %. L'Urbanisme, la Rénovation Urbaine et le Développement Durable 1,64. L'environnement et le Cadre de Vie 7,18 ; ce n'est pas anodin. Le Social et la Politique de la Ville 4,23. Le Patrimoine et les Affaires Culturelles 7,65. La sécurité 1,56. Le FPIC, le fameux FPIC 0,84. Quelques petites dépenses imprévues et les intérêts que nous payons, qui sont un petit peu élevés quand même 7,99 %. Voilà, les dépenses de fonctionnement d'une ville, donc de 21 000 habitants, une ville qui dispense des services de qualité et je voudrais également qu'autour de cette table et dans la salle et bien au-delà également, on n'oublie pas le service de qualité qui est servi aux Deuillois depuis bien des années, et qui a perduré malgré la baisse de la Dotation de Fonctionnement. C'est un effort de tous les instants au niveau du fonctionnement, au niveau des services et au niveau des Elus et je souhaite vivement que tout cela ne soit pas galvaudé par des gens qui n'y connaissent rien et pardonnez-moi d'être un petit peu invective mais toutes ces années de travail, que ce soit de l'ancienne majorité ou de la nôtre, pour que les Deuillois préservent leur qualité de vie, leur cadre de vie et le service qui leur est rendu font que je n'accepte pas et je n'accepterai encore moins dans les années qui vont venir que cela puisse être galvaudé par tout un chacun. Ensuite, nous avons les dépenses de fonctionnement. Alors, là c'est un tableau que vous avez page 5, c'est ce que je viens de vous annoncer mais avec des chiffres et pour votre complète information, au bas de la colonne de l'année 2017, le total des dépenses réelles 26 252 801 donc la différence avec la page 3, les 26 469 367, ce sont 120 000 € d'amortissement et les 96 000 € d'écritures d'ordre qui sont le virement de la section d'investissement. Les charges et salaires 16 030 000 €. Le 011, le fameux 011, les charges de fonctionnement 5,8 Millions. Les subventions au CCAS et les diverses autres subventions 748 000. Les subventions aux associations et à la patinoire 633 000. Les frais financiers 898 000. Le remboursement à DEXIA

1,2 Million. Les Elus 210 000. Contingent incendie 390 000. Le FPIC 219 000 et les dépenses imprévues pour à peu près 100 000. Je voudrais que vous vous interrogiez également, sur le chiffre contingent incendie 390 000 €, il n'y a pas si longtemps que ça, on a eu un incendie à Deuil-la-Barre, 70 pompiers de toute la Région sont venus, du Département et je crois hors Département, je n'en suis pas sûre mais en tout cas, ça à été une mobilisation assez conséquente. On pense toujours que tout est gratuit, qu'il suffit d'appeler la Mairie, qu'il suffit de faire tel numéro de téléphone, il suffit de faire telle demande et pouf, voilà. Eh bien, les pompiers ça nous coûte 390 000 €. Et dans les années qui vont venir, il va falloir que ça augmente, parce que, eux aussi ils ont des augmentations et ce chiffre-là va augmenter dans les années. Je n'imagine même pas un instant qu'on puisse se passer de ce service-là. Et pourtant c'est un service communal. La baisse de la DGF, elle se fiche de savoir si on arrivera à payer les pompiers ou pas, on le fera. Mais ça, ce sont les vraies interrogations d'une gestion communale. Là encore, j'insiste sur ce genre de dépenses qui sont contraintes, on n'a pas le choix. Ah si, on a toujours le choix de ne pas faire mais ce n'est pas le choix qui a été retenu par la Municipalité. On fait et on fait de la qualité.

**Les dépenses de fonctionnement**

	2012	2011	2010	2009	RP 2016	2017	Évolution 2017/2016	Évolution #habitants sans [2017-2016]
<b>SALAIRES ET CHARGES DSE</b>	14 108 236	14 626 685	13 223 134	15 930 945	13 954 926	15 030 300	0,47%	2,73%
<b>CHARGES DE FONC. COURANTES (E1)</b>	6 978 897	5 978 384	6 837 787	5 938 880	5 984 836	5 809 384	0,11%	-0,88%
<b>SUBVENTION CDE et CCAS</b>	632 000	665 000	785 000	724 000	739 000	748 000	1,22%	1,67%
<b>SUBVENTIONS (secteurs de l'économie, deuil 2013)</b>	333 519	702 557	735 972	673 529	642 162	633 400	-1,36%	3,74%
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	75 676	674 512	532 856	958 763	653 917	898 424	37,52%	3,17%
<b>REMBOURSEMENT DEBRA</b>					900 000	1 200 000		
<b>ELUS</b>	230 890	263 893	206 223	800 755	232 867	210 000	-1,25%	-0,88%
<b>CONTINGENT INCENDIE (SDIS)</b>	391 656	402 903	402 303	402 896	385 931	390 000	1,05%	-0,88%
<b>FPIC</b>		35 589	164 873	205 877	205 877	219 689	6,71%	329,82%
<b>DEPENSES IMPRÉVUES</b>					554 523	100 000	81,92%	
<b>AUTRES (éléments exceptionnels, non révers)</b>	17 272	13 737	23 530	6 164	19 444	22 000	13,25%	5,40%
<b>TOTAL (DEPENSES RÉELLES)</b>	<b>22 740 248</b>	<b>21 094 955</b>	<b>21 332 216</b>	<b>21 013 970</b>	<b>20 882 481</b>	<b>20 252 803</b>	<b>0,31%</b>	<b>1,86%</b>

11

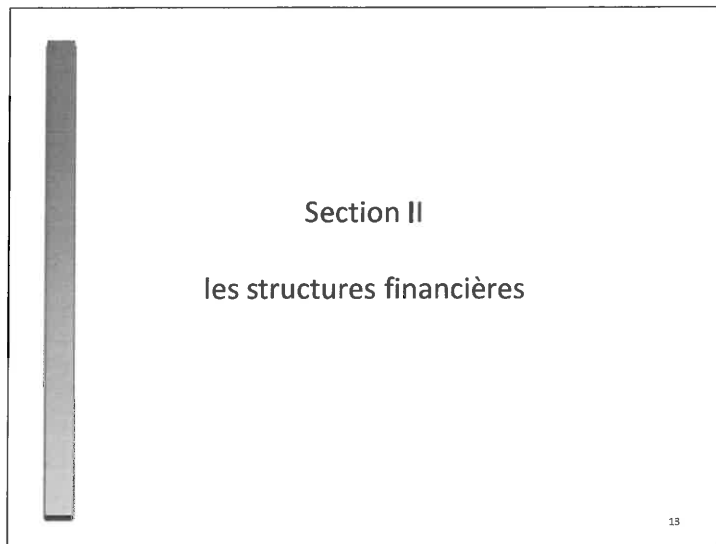
Quelques ratios ensuite. Les dépenses réelles de fonctionnement divisées par le nombre de population.

**Les dépenses de fonctionnement**

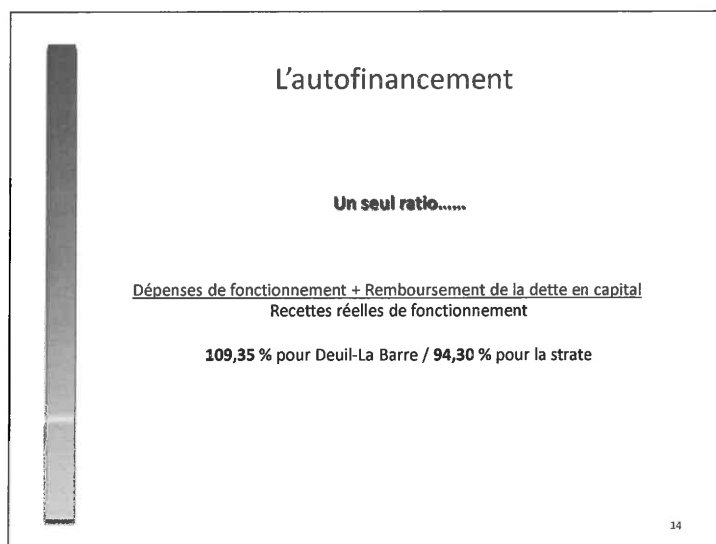
**Quelques ratios.....**

	Deuil-La Barre	strate
• Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>1 179 €</b>	<b>1 275 €</b>
• Dépenses de personnel / population	<b>718 €</b>	<b>763 €</b>

12



Pour les structures financières. Nous avons 1 seul ratio.

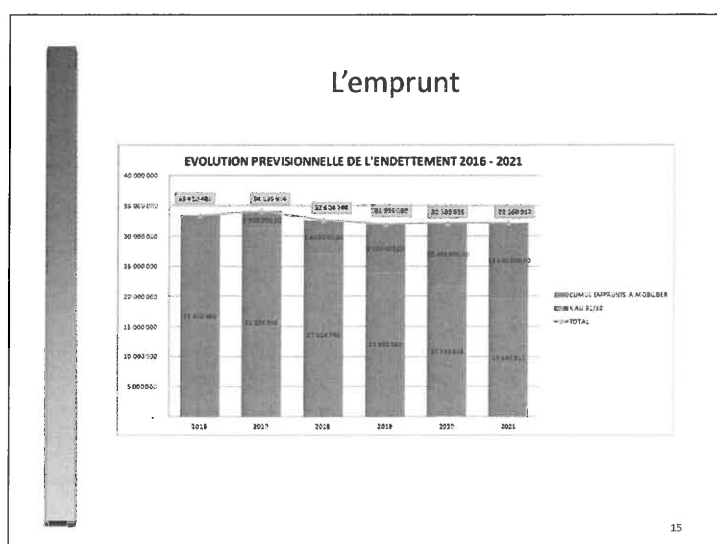


Et vous savez pourquoi ce ratio n'est pas bon, ce sont les emprunts structurés.

Nous allons donc passer à l'emprunt ; ce schéma vous l'avez, page 13 de la note de présentation mais avant de commenter ce schéma, je voudrais vous faire une communication, parce que dans la ligne droite de ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire, ce que j'entends dans la ville et ailleurs qui émanent de gens tout à fait honnête mais qui ne sont pas aux affaires, qui l'ont peut-être été et qui ont oublié qu'ils l'ont été. Mais en tout cas qui ne sont pas aux affaires de Deuil. Les gens qui sont aux affaires de Deuil c'est ceux qui sont autour de cette table. Alors, je vais le dire assez clairement pour que tout le monde le comprenne.

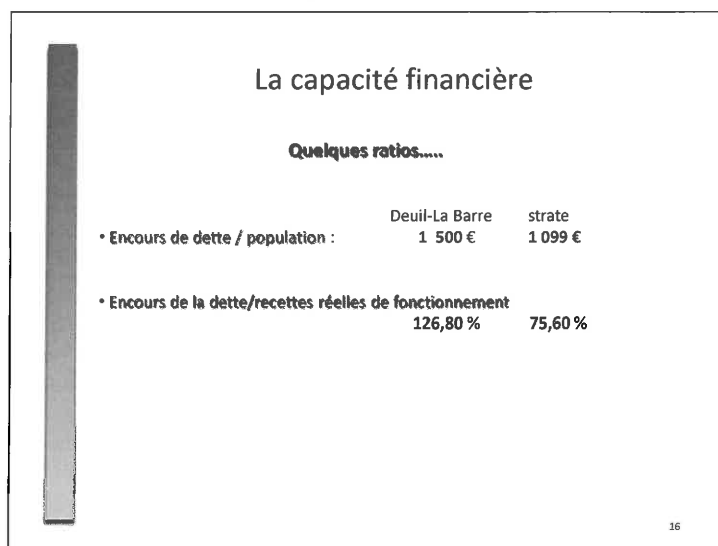
«En mars 2016, le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur la sortie des emprunts toxiques, à travers la signature d'un protocole transactionnel avec la CAFFIL. Le recours à un emprunt de 12 448 069,13 euros a alors été souscrit. Les emprunts structurés ont la particularité de donner l'apparence d'un contrat type, à ceci près que chacun recèle des différences qui en font un outil financier «sur mesure» pour la collectivité contractante. Dès lors, il n'est pas possible de comparer les conditions d'une collectivité par rapport à une autre en référence au seul mode d'indexation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle aucun recours collectif n'a pu être intenté. Dans le cadre des négociations menées pendant plusieurs semaines avec la CAFFIL, la Ville a bénéficié de l'accompagnement du cabinet d'avocats FIDAL

et du cabinet d'ingénierie financière ESTER, mais aussi de l'Etat à travers le service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risques et la Banque de France. Tous ces conseils, hautement qualifiés, nous ont permis d'accepter la proposition financière de sortie des emprunts toxiques avec la certitude que l'offre proposée garantissait au mieux les intérêts de notre Ville.» Alors, je ne permets à personne, vous m'entendez bien, à personne, de remettre en cause ce qui a été fait en Mars 2016 par la Ville de Deuil-la-Barre, à qui que ce soit, que ce soit à des Deuillois ou des hors Deuillois. Des gens qui siègent ou qui ne siègent pas au Conseil Municipal. Je vais donc reprendre... L'évolution donc prévisionnelle de l'endettement 2016/2021. Vous voyez que nous allons, entre 2016 et 2021, nous désendetter, pas énormément, mais nous allons nous désendetter et ce qui est très intéressant, ce qui est très important, là aussi, il faut que vous reteniez ce que je dis ; c'est que, en 2017, le montant d'endettement de 34 Millions incorpore les 3 Millions que nous allons destiner à l'investissement. C'est-à-dire que malgré, malgré la vulnérabilité de nos finances, nous conservons malgré tout et envers tout, pour les 3 prochaines années, chaque année, 3 Millions d'euros destinés à l'investissement, quand on sera dans la partie investissements, tout à l'heure, je vais vous détailler. Donc, les 2,9 Millions que vous voyez dans la partie rouge, là de 2017, c'est 3 Millions évidemment que nous allons emprunter moins 100 000 qui correspondent au remboursement du capital, puisqu'on emprunte en 2017, on commence à rembourser en 2017 et ainsi de suite jusqu'en 2019. Sachez également, vous voyez bien la différence en 2016, 33 Millions, et 31 Millions en 2019. Nous allons nous désendetter ; nous aurons fini de payer les impayés DEXIA, à partir de 2019, nous repartirons sur de l'excédent brut d'exploitation. Mais pas avant, pas en 2017 et pas en 2018. Donc, vous voyez qu'entre 2016 et 2021, c'est-à-dire en 6 années, en ayant remboursé les impayés DEXIA, en ayant soldé d'une manière définitive, les emprunts structurés, en ayant absorbé jusqu'à 2017, 1 400 000 € de perte de DGF, plus éventuellement mais je ne l'espère pas, la DSU, plus d'autres charges d'exploitation qui vont être mises sur notre dos, nous arriverons quand même à nous désendetter. Ce n'est pas une prouesse mais c'est un effort conséquent que je vous remercie, de bien vouloir noter.

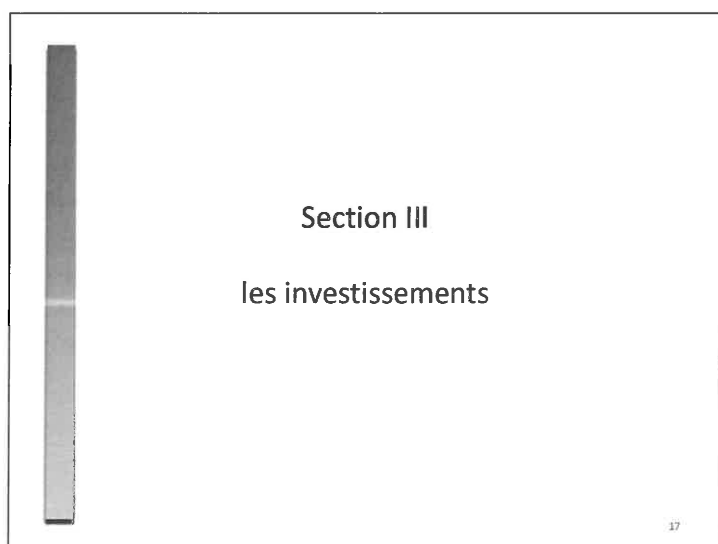


Quelques ratios. Alors évidemment ce que je viens de vous dire, ça a un impact. C'est-à-dire l'endettement ça a un impact. Il faut bien qu'à un moment donné on puisse le mesurer. Eh bien là, vous l'avez, c'est-à-dire, l'encours de la dette sur la population à Deuil-la-Barre, il est plus important que dans le reste de la strate. De même que l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement est plus

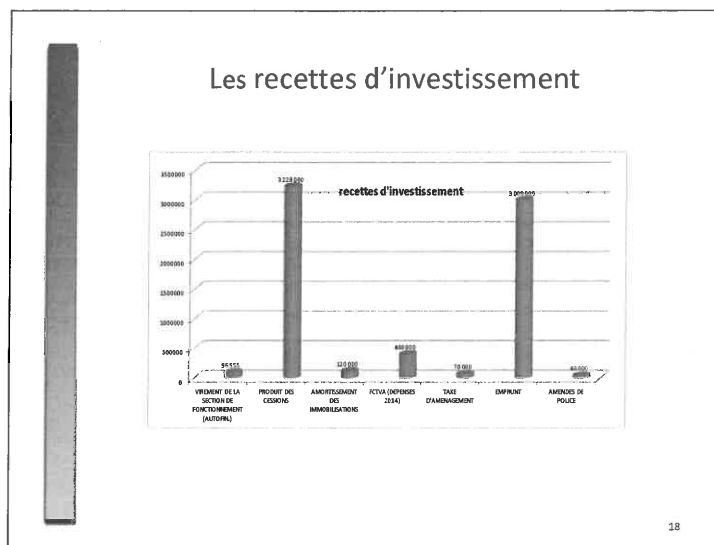
important à Deuil que dans le reste de la strate et je viens de vous expliquer pourquoi c'est encore le cas, en 2017.



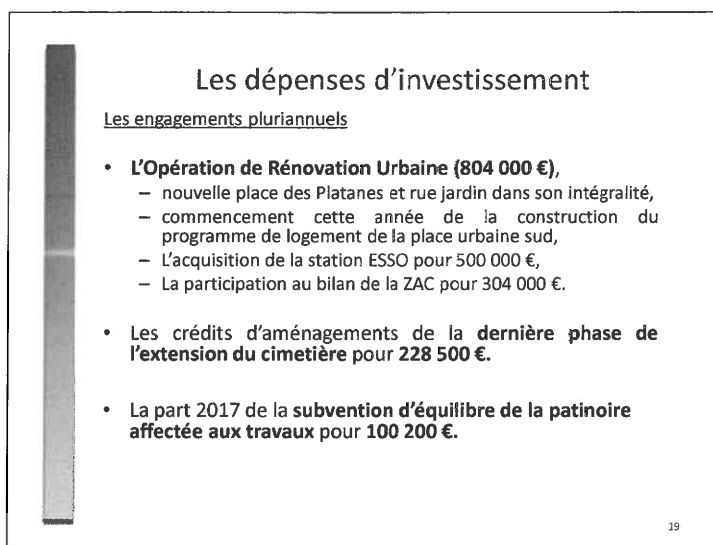
Nous allons passer à la section des investissements.



Alors, voilà nos recettes d'investissement. C'est page 12, de votre note de présentation. Donc, nous avons le petit virement dont je vous ai parlé 96 000 € à la section de fonctionnement, des produits de cession pour un peu plus de 3 Millions, les amortissements, je vous en ai parlé 120 000, le FCTVA qui a diminué puisque évidemment on n'a plus les dépenses d'Henri HATREL, donc ça a diminué mais c'est quand même 400 000 €, la taxe d'aménagement 70 000 €, 3 Millions d'emprunt et les amendes de police qui plafonnent à 40 000 €.



Alors, les dépenses d'investissement. A quoi vont servir les 3 Millions d'euros que nous allons emprunter cette année ? Eh bien, ils vont servir, dans un premier temps, à tenir nos engagements pluriannuels. Ce qui n'est pas anodin. Ce sont des engagements pluriannuels jusqu'en 2019, voire 2020 pour certains. On aura un beau cimetière, pas tout neuf mais presque. Mon collègue me confirme.



Nous avons ensuite... Donc, ça c'était les engagements pluriannuels et donc ensuite, nous avons déterminé une liste de priorités pour 2017, puisque nous sommes contenus dans ces 3 Millions. Alors, les priorités 2017.

**Les dépenses d'investissement**

Priorités 2017

- **La voirie, et en particulier sa mise en accessibilité,**
- La poursuite du **renouvellement de l'éclairage public,**
- **l'amélioration et la rénovation des bâtiments scolaires ,**
- **La résidentialisation de deux immeubles de logements communaux ,**
- Premières étapes de **l'aménagement de la Coulée Verte,**
- **Redynamisation du centre ville :** acquisition des imprimeries Buignet (nouveau lieu culturel deuillois), installation commerces dans l'îlot dit de l'ancienne Caisse d'Epargne.

20

Quelques petits ratios pour finir. Tout s'explique, tous les chiffres que je viens de vous donner, la démonstration que je vous en ai faite, vous avez tout ça dans ces ratios.

**Les dépenses d'investissement**

**Quelques ratios.....**

- **Dépenses d'équipement brutes / population**
  - **258,50 €** pour Deuil-La Barre    **364,00 €** habitant pour la strate
- **Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement**
  - **22,30 %** pour Deuil-La Barre    **25,00 %** pour la strate

21

Voilà, Messieurs-Dames, le Budget Primitif 2017 de la ville de Deuil-la-Barre. Des questions ?

**Madame le Maire :** Merci beaucoup. Alors, c'est vrai que ça fait beaucoup de chiffres mais merci pour cette présentation. Merci également aux services pour le travail effectué, parce que c'est vrai que c'est un travail de longue haleine qui se prépare longtemps à l'avance, malgré que nous ayons et de plus en plus, les chiffres au compte-goutte. C'est-à-dire que, aujourd'hui on fait encore des budgets, alors on est quand même presque au mois d'avril, alors qu'on n'a toujours pas les montants qui vont nous être affectés pour monter ce budget de 2017, c'est quand même une difficulté, d'autant plus que quand on a des budgets comme les nôtres, qui sont très tendus. Quand on a de la marge, évidemment ce n'est pas très grave si, on nous a trompés de quelques 100 000 € euros ou 200 000 €. Quand on est dans notre situation, on aimerait bien le plus tôt possible, connaître les chiffres qui vont nous être affectés et les sommes surtout qui vont nous être affectées. Voilà, néanmoins il nous faut voter ce budget, avant le mois d'avril, 15 avril je crois, donc ensuite, nous avons les vacances qui vont arriver et qu'il fallait absolument que nous votions le budget ce soir. Donc, on espère que, on va tenir les chiffres que nous proposons mais nous ajusterons au moment du budget supplémentaire s'il fallait le faire, on a encore ce recours-là, au cours de l'année. Je répète ça surtout pour l'assistance,



c'est vrai que vous avez tous autour de la table, l'habitude de ces choses-là. Vous dire que, on a eu 3 ans de gros dossiers à monter, sur la ville. Vous dire que, on a beaucoup travaillé avec les services et que notre 1<sup>er</sup> souci était de régler ces questions des emprunts structurés, puisque, on savait que, il n'était pas raisonnable de rester dans l'état où nous étions, je pense que nous avons bien fait, nous avons choisi le bon moment pour le faire, avec les taux qui nous correspondaient ; on a fait le maximum pour que cette ville puisse s'en sortir. Aujourd'hui, même si les 2 années qui vont venir, comme l'a dit Madame FAUQUET, vont être un petit peu difficiles, je pense 2017/2018. Nous sommes en phase de certain nombre d'équipements. Au cours de l'année, vous allez avoir, les équipements notamment sportifs qui vont arriver, un équipement, un agrandissement près du Lycée, en fait on a reconstitué la trésorerie au niveau du Syndicat du Lycée, ce qui nous permet de construire un équipement qui sera vraiment de grande qualité et dans lequel on trouvera 3 options sportives qui mettront le Lycée en avant. Une salle de gymnastique vraiment dédiée avec les agrès fixés au sol. Nous aurons un mur d'escalade, ce qui n'est pas si courant dans le Val d'Oise et nous aurons surtout une salle de danse également, qui permettra d'y faire aussi, un peu de danse, au niveau culturel et pourquoi pas une école de musique qui pourrait s'étendre sur une école de danse. Bon ça, c'est une chose. Nous allons avoir également, par rapport à l'autre Syndicat, le Syndicat du Stade de Deuil/Enghien ; là on a aussi attendu 3 ans pour se reconstituer un petit peu de trésorerie, nous allons avoir une rénovation à peu près totale de ce stade. Ensuite, au niveau culturel nous avons -dès que nous sommes arrivés- voulu donner un petit coup de pouce à la bibliothèque qui était bien en attente et depuis longtemps et dès la 1<sup>re</sup> année, ce n'était pas des travaux trop onéreux, on a pu faire cet agrandissement. On a eu, là tout dernièrement, l'opportunité d'acheter des locaux, qui sont les locaux de l'ancienne imprimerie Buignet. Donc l'imprimerie Buignet c'est historique, existe depuis ... je ne sais pas exactement depuis quand mais on sait qu'en 1902, ils étaient déjà présents puisqu'on a l'annuaire des artisans et des commerçants donc, on imagine qu'ils existaient même avant. Il se trouve que c'est un espace important et surtout que l'on peut relier à la place de l'Eglise. Donc pour redynamiser notre centre ville, il nous semble important d'avoir un lieu culturel qui soit complémentaire de celui de la salle des fêtes car celui de la salle des fêtes est un très beau lieu, il est très grand en dimension ; c'est une des salles des fêtes les plus grandes de la région. Néanmoins, quand vous avez envie d'avoir du spectacle un petit peu de proximité, des spectacles de jazz... on peut imaginer des tas de spectacles différents, c'est un peu grand. Donc on voudrait y mettre-là, un établissement pour de plus petites formes. Et puis, vous avez, les uns et les autres, tous remarqué que le commerce est un petit peu déficitaire sur Deuil-la-Barre, même si le Casino joue quand même le rôle de locomotive, le déplacement de Nicolas a aussi reboosté un petit peu notre centre ville, et d'ailleurs il est très, très content, Monsieur Nicolas, de se trouver là où il se trouve aujourd'hui, il semble important que l'îlot – on l'appelle nous, l'îlot Caisse d'Épargne, c'est là où il y avait une ancienne Caisse d'Épargne – qui appartient à la ville, déjà depuis quelques années. Eh bien, nous y installons des commerces et on l'espère un restaurant, une brasserie. Donc on voudrait essayer de faire ça, au cours de cette année. C'est ce qu'on appelle la redynamisation du centre ville, pour donner envie aux jeunes ménages qui n'ont pas forcément les possibilités d'aller sur Paris, parce qu'il y a les enfants à la maison à faire garder, de pouvoir sortir sur Deuil-la-Barre, et d'avoir une petite vie de centre ville. Donc voilà les grands projets, en dehors bien évidemment de notre projet de fermeture du passage à niveau qui est là et à beaucoup plus long terme, ou bien les projets comme la réalisation du bassin, ce fameux bassin qui se trouvera près du pont

Gallieni et qui est en attente depuis un certain temps. Pendant le même temps, nous avons la révision du PLU, ce qui nous permettra aussi d'avancer sur le plan urbanisme et de définir des zones pour le futur de Deuil-la-Barre. Tout ça, ce sont les projets que nous avons pour l'année 2017. Donc faire de Deuil-la-Barre, une ville plus apaisée, on l'obtiendra lorsque nous aurons notre passage à niveau de fermé puisque nous avons des voiries très étroites et que nous tenons aussi aux déplacements doux ; imaginez des plans de circulation dans la ville, qui sont des plans de circulation différents, des plans de circulation voitures autant que l'on peut et dans la continuité, pas par morceaux. Donc on a commencé samedi avec quelques Deuillois à entamer notre fameuse coulée verte, dont j'entends parler depuis 20 ans sur plan. Eh bien, on a commencé samedi à la mettre en forme. Donc voilà, à Deuil-la-Barre, les choses avancent, elles avancent, j'allais dire à petits pas mais Madame PETITPAS n'est pas là, elles avancent doucement mais avec les finances que nous avons, nous ne pouvons pas aller beaucoup plus vite. Donc on reste raisonnables, et pour ça il faut justement, avoir une vision à long terme, pour pouvoir anticiper et coordonner les travaux en fonction de nos possibilités. Donc voilà, ce que je voulais rajouter à ce que Madame FAUQUET vient de dire, et maintenant bien évidemment, je vous laisse la parole pour vos observations ou vos éventuelles interrogations, comme d'habitude. Qui veut prendre la parole ? Monsieur GAYRARD.

#### **INTERVENTION DE Monsieur GAYRARD**

*Moi j'avais une remarque et une question. Une remarque concernant la DGF, je note l'obsession de Madame FAUQUET, pour la DGF. Néanmoins, comme je l'ai dit l'an dernier, même si on avait eu 1,4 Million en plus, l'épargne brute n'aurait pas permis de rembourser le capital de l'emprunt, ce qui est quand même signe d'une très mauvaise santé financière. Donc les raisons de cette mauvaise santé financière sont sans doute à chercher ailleurs que dans la DGF. Et j'avais une question, concernant l'endettement. Donc là, vous nous avez présenté des niveaux d'endettement pour 2017 à un peu plus de 34 Millions puis qui baissent à 32, 31, qui stagnent à 32 on va dire. L'an dernier, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire donc 2016, les chiffres que vous nous aviez présentés, notamment pour 2017 et les années suivantes étaient beaucoup plus élevés. Pour 2017, on avait 39 Millions d'euros, plus de 39 Millions d'euros, alors que là nous avons 34. Puis 2018, 37,3 et ça baissait en 2019. Quelles sont les raisons de cet écart, de ces écarts entre l'évolution prévisionnelle de l'an dernier après la décision de clôture des emprunts toxiques, ou de dénouement des emprunts toxiques, donc quelles sont les raisons de l'écart entre ce qui était prévu l'an dernier et ce qui est prévu cette année ?*

**Madame le Maire** : D'autres questions pour le Groupe ? Non ? Eh bien allez-y, Monsieur RIZZOLI. Je vous écoute.

#### **INTERVENTION DE Monsieur RIZZOLI**

*Mais on n'attend pas la réponse de .... ? Des finances ?*

**Madame le Maire** : Non, je vais faire grouper.

**Monsieur RIZZOLI** : Ah vous allez répondre. Très bien. Donc, au nom de notre Groupe, nous souhaitons remercier les services de la Ville pour ce travail et puisque Madame l'Adjointe aux Finances, la Présidente a semblé dire que parfois certaines personnes étaient trop sévères, je ne vais pas répondre au nom des personnes indéterminées, je vais répondre au nom de notre Groupe, pour rappeler qu'il y a quand même, assez peu d'espaces de débats publics officiels au niveau communal, que finalement la part d'expression des listes minoritaires est souvent réduite, pas du fait de votre majorité, c'est comme ça que s'exerce la démocratie locale donc on n'a pas à chaque fois l'occasion de répéter mais on va le faire, que sur l'ensemble des projets qui nous paraissent sensés, sur la gestion au quotidien, nous votons avec vous les délibérations. Vous rappeliez les travaux de la bibliothèque, là nous avons voté Pour. L'ensemble des activités qui sont menées et le jumelage nous sommes revenus dessus. Pour notre part, nous avons commencé à aller aux expositions « Jurassic Deuil-la-Barre » fortes intéressantes. Sur le passage à niveau, on peut regretter certaines choses mais on comprend aussi toutes les démarches de fermeture. Voilà, on vote quand même souvent Pour. Malgré tout le travail d'une liste minoritaire, lors du temps qui lui est imparti, c'est d'avoir un regard critique. Donc j'aurais, nous aurons encore ce regard critique aujourd'hui. Alors, tout d'abord je voudrais à nouveau remercier les services de la Ville pour nous avoir prévenus des modifications d'agendas à venir, cela témoigne comme le Conseil Municipal du 02 Mai, cela témoigne du fait que les précédentes modifications d'agenda n'étaient en rien une tentative de mettre la minorité de ce Conseil, en dehors des débats. Je tiens donc à retirer mes propos de la semaine dernière, sur la partie – comme on dit – « volonté de votre part de », voilà. Après tout, au vu de ce que j'ai trouvé sur internet à propos de Peppone – personnage de la saga de Don Camillo – il est fort probable que le Maire de la ville de Brescello soit capable de faire amende honorable. Je cite Wikipédia, « Peppone est doué pour diriger les camarades du parti, Peppone réussit aussi son devoir d'administrateur de la commune - c'est le plus intéressant qui arrive – souvent avec l'aide de son adversaire politique. Les 2 toujours prêts à se disputer, convaincus du bien fondé de leur opinion respective, réussissent néanmoins à se concilier et à trouver des terrains d'entente ». Bon, à la lecture de ces propos, on peut imaginer facilement que le Maire de cette ville, si l'eût existé aurait attribué la présidence de la Commission des Finances à l'opposition. Sinon, comment prétendre au consensus...

**Madame le Maire** : Vous êtes pire que les Bretons, je vous l'ai déjà dit mais ça confirme.

**Monsieur RIZZOLI** : Non, non mais là ce n'est pas une demande. A propos de la Commission des Finances, justement il a été tenu des propos un peu rétrogrades au point que nous n'avons même pas eu les documents de travail pour cette commission. Là on en revient au siècle dernier. Sur les raisons qui ont poussé à ce retour en arrière, nous vous rappelons qu'il y a 2 ans, vous-même, et vraiment ce n'est pas méchant, vous aviez communiqué sur la non-augmentation du taux avant même la décision du Conseil Municipal, je pense sincèrement qu'il ne faut pas restreindre la pratique démocratique alors que des citoyens ont été au courant d'une vraie information à savoir, un jour la non-augmentation du taux, un autre jour l'augmentation du taux. Sur cet épisode de fuite, qui est quand même revenu, et qui

*me semble important ; vous reprochez à nos soi-disant supporters d'utiliser les réseaux sociaux mais votre équipe est aussi fan de ces mêmes réseaux. Il est arrivé de twitter intégralement les décisions du C.M. ; je vais vous dire, nous trouvons ça positif et moderne...*

**Madame le Maire** : Non mais le Conseil Municipal Monsieur ... Excusez-moi, Monsieur RIZZOLI de vous interrompre, ce que je voulais dire, la règle est que, ce qui se passe dans les commissions, c'est quelque chose qui ne doit pas être divulguée à l'extérieur. Ce qui est dit au Conseil Municipal, bien évidemment qu'on peut en discuter à l'extérieur puisque de toute façon, c'est public. Il y a 2 instances différentes ; puisque, ce qui se passe dans les commissions c'est pour avis, c'est ça la différence. C'est-à-dire, qu'en fait, en principe en commission, on doit travailler ensemble. On n'a pas pris de décision. Donc, si on commence à divulguer ce qui s'est fait en commission et acter comme si c'était décidé, là on fait une erreur, c'est juste ça.

**Monsieur RIZZOLI** : ... *j'entends, j'entends... Comme je vous le disais, il y a 2 ans, c'est vous qui aviez communiqué en amont sur la non-augmentation ...*

**Madame le Maire** : Je vous crois sur parole ...

**Monsieur RIZZOLI** : ... *non mais ... que du coup ce Conseil...*

**Madame le Maire** : ... *il y a 2 ans ...*

**Monsieur RIZZOLI** : ... *que du coup ce Conseil ne servait à rien mais bon on s'était dit que ...*

**Madame le Maire** : ... *bon, ce n'est pas le principal, avancez.*

**Monsieur RIZZOLI** : ... *ceci dit la fuite ne vient pas de nous, donc on est tranquilles. Cela dit, ce qui est important peut-être, c'est de faire attention que, on ne tombe, vous dites de politique politicienne mais justement si tout va bien on communique et si ça ne va pas bien, pas de transparence, pas de communication. Faut faire attention à ça. On en vient au budget qui, nous pensons, reflète la politique. Là encore ici, qui éloigne, nous pensons les citoyens de cette politique. Nous sommes surpris, encore une fois, que vous ne donniez pas d'importance à la parole donnée en politique. Vous êtes allée à l'élection en affirmant que vous réduiriez la dette, la dette explose. Elle passe de 30 Millions à 41 Millions. Contrairement à ce qu'on pensait ici, leurs réactions aux nombreux Conseillers, il était bien écrit sur le programme, que vous réduiriez la pression fiscale des foyers Deuillois. Le tract est devant moi. Nous pensons réellement que ces augmentations comparées aux promesses sont de véritables modes de politique qui creusent le fossé entre les citoyens et la politique. Nous tenons à le dire, c'est un problème dans ce budget. Nous pensons aussi que le budget reflète une faille de la politique locale, nous ne croyons pas pour l'instant à une maîtrise des dépenses communales. Ce qu'on voit encore une fois, en regardant les autres années, c'est plutôt une hausse des dépenses de fonctionnement, de 2010 à 2014 à 2015. Nous allons même jusqu'à*

douter que l'augmentation d'impôt qui est dans ce budget soit suffisante. Vous nous dites que ça fera dégager 700 000 € mais nous doutons. Dans ce budget, vous parlez d'économies, de modernisation de vos services publics et il semble qu'aujourd'hui, le problème ça soit plutôt une grève en retour du personnel donc je ne suis pas certain encore une fois que ce budget montre la bonne santé de la politique locale. Les emprunts toxiques, très bien mais encore une fois, ce n'est que 4 % des nombreuses communes en France qui les ont souscrits. La baisse de la dotation d'Etat, encore une fois, vous ne pouviez pas ne pas savoir. Donc quand on lit ce budget, ce qui nous frappe, c'est que soit, il y a un manque de compétences, moi ce que je ne crois pas personnellement, soit il y a un véritable problème dans les promesses et du coup, ce n'est pas crédible maintenant, pour le futur. Enfin, je suis désolé de revenir sur le 3<sup>ème</sup> point, le dernier ne vous inquiétez pas, l'absence de vision politique car vous égrainez encore une fois, des missions que vous remplissez, sur lesquelles on vous soutient, je le rappelle, la bibliothèque, les activités etc... Mais il reste un problème de priorité que vous ne dites pas assez ou alors on comprend que lorsque l'on dépense 6 Millions de frais de fonctionnement pour la scolarité, eh bien de facto, on comprend que la scolarité, l'école communale est finalement une priorité dans cette commune, puisque c'est la 1<sup>ère</sup> mission décentralisée des communes. Mais dans ce cas, dans ce cas, nous pensons que le renoncement aux nouvelles activités périscolaires est une preuve de l'échec de la politique locale. Car malgré toutes les difficultés de mises en place et on les a déjà dites publiquement, nous pensons que le défi pouvait être relevé. D'autres communes l'ont fait avec certains budgets, pourquoi pas nous ? Il y a beaucoup d'offres sportives à Deuil-la-Barre, c'est assez riche sportivement, on ne voit pas bien, éventuellement, comment Deuil pourrait être finalement, où est le moteur du point de vue culturel, alors que par exemple, elle a une école de musique. Alors, je voudrais que, il y a le problème de la proximité d'Enghien-les-Bains qui offre énormément d'événements, précisément moi je crois que ce budget laisse voir entre eux les inégalités territoriales de notre pays. Et face à des inégalités territoriales dans notre pays, plutôt que de crier sur la baisse des Dotations Globales de Fonctionnement, je pense qu'il faut lutter contre les inégalités territoriales ; il faut demander une meilleure répartition des richesses. Toujours pas un mot sur la mutualisation de la patinoire, comme chaque année nous coûte environ 500 000 €, finalement je vois plus mais entre le fonctionnement et l'investissement, je me suis laissé dire, nous nous sommes laissés dire d'ailleurs, qu'il y aurait, à mon avis, de forts travaux à venir. Nous restons convaincus que si le stade était intercommunal avec Enghien, la patinoire doit l'être, c'est un scandale. Elle aurait pu être partagée avec Enghien depuis le début, elle aurait pu être intercommunale depuis qu'il y a une intercommunalité dans l'agglomération CCOF que nous avons intégré ; le théâtre est intercommunal, c'est la preuve qu'on peut le faire. Nous attendions dans ce budget, une vision de ce type. Je rappelle que pour notre Groupe, je l'ai demandé publiquement, à l'agglomération au mois de Novembre 2016. Sur les inégalités territoriales, pourquoi ne pas demander encore plus la mutualisation des gains et non seulement la mutualisation des dépenses, pourquoi ne pas demander à la ville d'Enghien-les-Bains, de mutualiser les dizaines de Millions des produits des jeux dont elle jouit, en délégation de Service Public. Ce budget c'est, les dépenses de la patinoire pour nous, le produit des jeux pour Enghien-les-Bains. Pendant ce temps, des services sont supprimés ; alors oui, la cantine n'était pas partout le mercredi pour les enfants qui ne vont pas au centre

*aéré après mais c'était apprécié des parents et l'économie de 100 000 € était vraiment... Ensuite, il y a eu la fermeture de la crèche familiale, certes vous dites réouverte par un autre biais mais d'abord, en plein milieu de l'année, il y a les nouvelles activités périscolaires, nous pensons que ce budget traduit votre politique qui pour l'instant est encore avec plus de dettes, plus d'impôts et moins de services, c'est la raison pour laquelle, nous ne voterons pas Pour ce budget. Je vous remercie.*

**Madame le Maire** : Très bien. Je vais vous répondre sur 2-3 points puis sur les points plus techniques, je laisserai Madame FAUQUET. Alors, en ce qui concerne les inégalités territoriales des territoires, je suis complètement d'accord avec vous, puisque, et c'est parfois très difficile pour nos concitoyens qui n'ont pas forcément en mémoire, les budgets des villes, de comprendre que par exemple la ville d'Enghien a double de budget et moitié moins d'habitants. Bien évidemment que si à nous, on nous donnait double de budget en gardant même le nombre d'habitants que nous avons, on serait bien content. Néanmoins, ce n'est pas une situation récente et ni vous ni moi, au jour d'aujourd'hui, pouvons faire grand-chose par rapport à ça. On avait cru comprendre effectivement, l'année dernière, on s'était un petit peu réjoui par anticipation, que Monsieur le Président de la République allait faire quelque chose pour les villes qui étaient sous-dotées en DGF. Ils n'ont pas tenu leurs promesses, ils sont revenus 15 jours plus tard, et c'est finalement, ce n'est pas si simple que ça vous voyez, parce que même au niveau de l'Etat parfois, quand il y a des décisions à prendre de cet ordre-là, on dit qu'on va les prendre et on ne les prend pas, parce que c'est très compliqué à faire. Vous allez à la fois, avantager quelques communes mais c'est au détriment des autres. Alors ça, ce n'est pas du tout, du tout politique, au niveau de la politique politicienne. C'est vraiment mettre le bazar dans le pays et comme nous avons des échéances électorales qui viennent pratiquement tous les ans, c'est compliqué de mettre en place une mesure comme celle-ci. Et, pour autant la ville de Deuil-la-Barre a cette difficulté de DGF très basse depuis les années 70, 1970. Donc ce n'est pas nouveau. Il n'y a pas eu de révision depuis cette époque-là et depuis cette époque-là, la ville de Deuil-la-Barre est sous-dotée. Il faut savoir que la ville de Saint-Gratien a le double de DGF que nous, alors que c'est une commune qui est tout à fait comparable en nombre d'habitants. Mais ça tout le monde le sait, on le répète et on aura beau le répéter, les autres Maires avant moi, que ce soit Monsieur NOYER, que ce soit Monsieur DELALANDE qui était pourtant Député, ils ont tous essayé de faire quelque chose et malheureusement, ils ont tous buté sur la difficulté que j'ai expliquée tout à l'heure, c'est que vous trouverez difficilement des gens qui vont mettre en place cette réforme. Donc il faudra peut-être le faire un jour, aujourd'hui ce n'est toujours pas fait. Vous parlez de la patinoire, la patinoire on aurait bien aimé qu'elle soit déjà prise en intercommunalité. Alors, cette patinoire, elle a été fabriquée dans les années 60, c'était quelque chose d'extraordinaire, il n'y en avait pas beaucoup. Et puis, à l'époque Monsieur DELALANDE a essayé de la vendre, je me souviens, il allait taper à la porte à Enghien, il tapait un petit peu chez ses copains avoisinants. Personne n'a voulu partager. Puis ensuite, il y a eu Monsieur NOYER ; Monsieur NOYER lui, il a dit « ah non moi la patinoire, je me la garde, je ne veux pas la donner à la Communauté d'Agglomération, c'est ce qui met ma ville en avant, la patinoire ». Ben oui mais au jour d'aujourd'hui, nous on aimerait bien pouvoir, effectivement faire en sorte que cette patinoire soit partagée. Je vous assure que je m'y attelle, je ne vais pas vous

dire tous les jours, parce que ça serait mentir et ce n'est pas mon habitude mais le projet fait son cours, fait son chemin. Donc, avant de jeter la pierre, je vous demande de donner encore un petit peu de temps. En ce qui concerne les NAP, je crois qu'en l'exercice on ne pouvait pas mieux faire. On ne pouvait pas mieux faire même si effectivement, moi je sais qu'on ne partage pas tout à fait le même avis là-dessus. Il s'est trouvé que, on a été obligé d'adopter ces  $\frac{3}{4}$  d'heure le soir, tout à fait insuffisants pour pouvoir faire des activités qui soient intéressantes pour les enfants, de mon point de vue. C'est pour ça que, nous on souhaitait modifier le régime, les associations de parents d'élèves n'en n'ont pas voulu et les enseignants n'ont plus. Puisqu'il nous fallait 80 % de votes qui acceptaient notre proposition pour que ça puisse se mettre en place, or cette année, nous avons eu des vraies difficultés et j'avais prévenu toutes les personnes concernées qui allaient être amenées à voter, que si nous n'obtenions pas la possibilité de faire 2 fois 1 h 30 par semaine, les NAP, eh bien on ne referait pas une année comme on a fait cette année. Pourquoi ? Parce que nous avons énormément de soucis pour recruter des animateurs 4 fois  $\frac{3}{4}$  d'heure, on va dire 4 fois 1 h, par soir, parce que ça veut dire que ce sont des gens qui sont employés 1 h le soir et c'est tout dans la journée. Ces personnes-là, moi j'espère du fond du cœur que lorsqu'elles font ce type de travail, qui est peu lucratif finalement, vont trouver très rapidement du travail et faire autre chose. Nous avons tout de même réussi à trouver 70 personnes, la 1<sup>ère</sup> année, qui ont bien voulu le faire. Ces personnes ont sans doute retrouvé du travail ou n'ont plus souhaité le faire, parce que ce n'est pas évident de tenir une classe pendant 1 h en fin de journée, quand on n'est pas formé pour ça, forcément. Et donc, je pense qu'on a éclusé, le vivier de gens qui pouvaient rentrer dans ce type de travail. Alors qu'est-ce qui s'est passé cette année, comme nous n'avons pas pu recruter, ce sont nos animateurs qui ont dû suppléer, et là les animateurs des centres de loisirs ont dû parfois se retrouver devant des situations très, très, très difficiles. Donc je leur ai promis qu'ils ne revivraient pas une année comme ils ont vécu, c'est-à-dire l'année 2016-2017. Nous avons trouvé une solution qui ne coûtera rien aux parents et qui nous a d'ailleurs été soufflée par les enseignants eux-mêmes. Donc, ce n'était pas forcément une si mauvaise idée que ça. Je voudrais aussi dire, que sur le Département du Val d'Oise, il y a 110 fonctionnements différents pour les NAP, ça veut donc dire qu'on n'a pas trouvé la solution qui pouvait remporter le succès attendu. Sinon je pense, que si y avait vraiment eu la bonne solution, très, très vite les choses se seraient sues et très rapidement les villes auraient optées pour cette solution-là. Alors, vous me parlez beaucoup de dépenses, de choses qu'on pourrait faire, moi je parle économies et quand vous me dites que nous ne faisons pas d'économies, je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait qu'au niveau des charges salariales, nous maintenons l'enveloppe, à quelque chose près, malgré ce qu'on appelle le GVT, qui est le glissement des carrières et qui fait qu'effectivement les salaires vont augmenter et puis aussi malgré le 1 % que notre Président HOLLANDE nous a rajouté l'année dernière. Donc, si on est effectivement à la même masse salariale, ça veut bien dire qu'on a fait des économies, puisque tous les salaires ont augmenté de 1 % ou alors il va falloir qu'on m'explique. Et puis, vous savez comme moi, qu'effectivement en termes de Collectivité Territoriale, ce n'est pas très facile de se séparer de personnes. Donc si on veut faire baisser la masse salariale, il faudra que vous m'apportiez des solutions. C'est pourquoi, je dis que, avant les dépenses il faut penser économies dans cette commune. Maintenant

pour les questions plus techniques, je vais laisser la parole à Madame FAUQUET, notamment sur l'endettement.

**Madame FAUQUET** : Oui, alors effectivement, il y a eu un changement de méthodologie comptable, Monsieur GAYRARD, d'une année sur l'autre, on a pris précédemment en 2016 ; donc on avait pris le nominal à la place du capital restant dû. Alors plus exactement, le capital à l'origine qui était égal au nominal plus les montants définitifs du refinancement qui n'était pas arrêté lors du DOB puisqu'on avait topé le nouvel emprunt début avril. Alors, je reconnais que ce n'est pas facile à comprendre donc si vous voulez bien on vous mettra tout ça par écrit. Ça sera plus simple parce que là, je reconnais volontiers que ce n'est pas facile à comprendre.

**Madame le Maire** : Monsieur BEVALET vous voulez prendre la parole ? Ça pouvait être Madame GUILBAUD aussi, si elle le souhaitait ? Après peut-être ? D'accord.

### **INTERVENTION DE Monsieur BEVALET**

*La courtoisie m'avait fait en sorte de lui poser la question, Madame le Maire, ne soyez pas inquiète.*

**Madame le Maire** : Je n'en doutais pas.

**Monsieur BEVALET** : *Mais d'abord avant de vous dire quelques mots, très rapide d'ailleurs, juste une question. Madame l'Adjointe aux Finances nous a parlé de la possibilité donc d'une perte de 407 000 € reprenable sur 3 ans ...*

**Madame le Maire** : Un petit cadeau.

**Monsieur BEVALET** : ... pardon ?

**Madame le Maire** : Un petit cadeau avant de partir.

**Monsieur BEVALET** : *Voilà, c'est cela. Ma question. Même si cette somme est à toute échelle relativement modique par rapport aux enveloppes etc... Je voudrais savoir si on nous le reprend de façon linéaire ou dégressive sur 3 ans, parce que ça représente quand même 135 000 € et que 135 000 € sur un budget scolaire, sur un budget culturel, sur un budget voirie, ça veut dire que ça va avoir quand même un impact suffisamment important, donc j'imagine que vous avez anticipé la possibilité que ça puisse arriver et nous souhaiterions savoir donc dans ces cas-là, quelle serait la ligne budgétaire de touchée ? Ça c'est la question que nous avons. Maintenant sur le reste, comme Monsieur RIZZOLI n'a pas réussi à énerver Madame FAUQUET, donc je vais faire simple dans ma déclaration. Pourquoi, parce que dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons déjà, je crois suffisamment, évoqué nos choix, nos idées, nos positions. Nos choix vous le savez, nous avons dit que nous n'étions pas entièrement d'accord sur vos positions concernant différents choix stratégiques d'emprunt ou de taxes, malgré tout, nous aussi, nous tenons à rappeler et Dieu sait que parfois on sait nous le reprocher, je dirais aussi en ville de temps en temps, que nous vous avons soutenu sur un certain nombre de projets, sur un certain nombre de*



*votes, et nous ne le regrettons pas, que les choses soient claires mais là, ça nous paraît encore une fois difficile. Difficile pourquoi? Eh bien parce que Madame le Maire, vous évoquiez tout à l'heure, je reprends vos mots que c'était donc une commune déficitaire, effectivement, avec des dettes; on nous a évoqué tout à l'heure, on nous a présenté à fort coup de comparaisons, de strates et de ratios, le positionnement de la commune. Vous connaissez mon inquiétude par rapport à la solvabilité de la commune dans les années à venir, nous l'avons déjà évoqué ensemble, donc je ne reviendrais pas là-dessus, malgré tout vous avez des ambitions, un projet. Alors, les ambitions sont quelque chose de saint assurément, je serai tenté de dire, « avec quel argent »? Alors c'est vrai que vous souhaitez redynamiser le centre ville, on pourrait que s'en féliciter. J'évoquais moi-même, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la difficulté des commerces à trouver preneur dans le centre ville qui pourrait ramener quelques subsides dans les caisses de la Commune, mais au-delà de ce qu'on peut lire, et Dieu sait que ce travail, même si je ne l'ai pas précisé en début d'intervention mais vous connaissez ma position, c'est un travail qui est bien fait et j'en remercie fortement l'ensemble des services de la mairie, pour la qualité toujours des chiffres qui nous sont présentés, eh bien je me dis 2017, 2018, 2019 ça risque de devenir vraiment très, très, très compliqué. Que va devenir la vie des Deuillois? Alors vous avez évoqué l'inégalité territoriale mais c'est vrai, oui c'est vrai elle est là, mais ceci dit une fois qu'on a dit ça, qu'est-ce qu'on fait? Vous avez évoqué que le fait que, à comparaison mais parfois comparaison n'est pas raison d'une commune à l'autre nous étions dans des ratios inférieurs, d'accord mais une fois qu'on a dit ça, qu'est-ce qu'on fait? Alors le dernier point, effectivement parce que nous y sommes aussi assez sensibles, concernant la patinoire, eh bien nous allons vous laisser le temps effectivement de nous amener une réponse qui nous l'espérons, sera favorable à la vie de notre commune. Donc l'ensemble de ces éléments que je viens d'exprimer devant vous ce soir, sont je crois dans la droite ligne de ce que j'avais évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, voilà pourquoi un vote favorable en ce sens, nous paraît impossible ce soir.*

**Madame le Maire :** Alors, pour la perte de la DSU, on me dit qu'on conserverait de toute façon, 90 % de l'enveloppe en 2017, 75 en 2018, 50 % en 2019. Donc il y a un étalement qui se fait. Après, je voudrais vous rappeler Monsieur BEVALET, c'est que vous dites, « qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on fait? » Vous êtes Conseiller Municipal, vous pouvez vous poser les questions à vous-même et nous apporter aussi des solutions. Voilà, une de mes réponses. Bon il n'y avait pas d'autres questions? Alors on va pouvoir passer au vote, à moins que quelqu'un d'autre voudrait s'exprimer au regard de ces débats. Oui, Monsieur ALLAOUI.

#### **INTERVENTION de Monsieur ALLAOUI**

*Comme vous l'avez dit en introduction, j'ai donc quitté la liste «Des Engagements et des Actes», mais je suis solidaire de ce qu'on a fait pendant 3 ans. Ça c'est la 1<sup>ère</sup> chose, je pense qu'effectivement même si c'est compliqué à suivre, ce qu'a présenté Anna FAUQUET aujourd'hui, correspond à la résolution d'une équation qui est difficile à équilibrer. Comment tenir nos engagements d'un côté et assurer le budget? Il en reste qu'on doit aller à Canossa et sur cet engagement qui était de baisser la pression fiscale, nous ne l'avons pas tenu. Et contrairement, à l'Opposition,*

*je ne pense pas que ce soit un sujet sur lequel on peut badiner et dire, « ce n'est pas grave », on peut en sourire ; on ne l'a pas tenu et pour ma part, j'en présente mes excuses à l'ensemble des Deuillois. C'est l'une des raisons qui fait que je quitte aujourd'hui. Sur les autres sujets, l'identification des variables d'ajustement qui vont nous permettre d'équilibrer ce budget, aujourd'hui je ne partage pas ces choix. Quelles sont ces variables, la Petite Enfance, la Scolarité sur lesquelles, encore une fois, contrairement à la lettre de profession de foi que nous avons envoyée en phase de campagne en 2014, qui était que c'était la priorité majeure de notre équipe, d'assurer l'éducation. Et je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, parce que nous en avons parlé dès 2013, ensemble. Enfin, autre point que je voulais juste rappeler, aujourd'hui, nous arrivons à mi-mandat et que je pense qu'il serait utile de regarder l'ensemble des engagements que nous avons pris en 2014 et de faire un bilan, comme beaucoup de Maires le font aujourd'hui et c'est un souhait que je voulais partager avec vous. Et enfin, avant de quitter cette équipe avec laquelle j'ai encore beaucoup d'amis et d'amitiés, de remercier chacun et effectivement, il appartient aussi à chaque Elu de regarder et d'apporter des solutions, ce que je n'ai pas fait pendant 1 an, puisque que j'avais pris du recul sur les sujets. Donc, je passerai électron libre et j'espère pouvoir trouver une place pour apporter de nouvelles propositions et de proposer de nouvelles variables d'ajustement qui ne seront pas les enfants de Deuil. Merci à tous.*

**Madame le Maire :** Alors simplement je n'ai pas repris ce que j'avais dit l'autre jour, lors du DOB parce que c'est vrai que j'ai l'impression de répéter la même chose, aux mêmes personnes. C'est vrai que nous avons pris un engagement de campagne, on y croyait nous-mêmes, on n'est pas malhonnête dans le fond. C'est juste que la règle du jeu a changé. C'est-à-dire, qu'il y a eu des événements qui ont fait que, qui nous ont pas permis d'aller jusqu'au bout de cet engagement. Si effectivement, et encore j'ai insisté tout à l'heure, quand j'ai dit « mais rendez-vous compte, qu'au jour d'aujourd'hui, nous votons le budget 2017 et que nous n'avons toujours pas les bons chiffres, pour le voter ». Donc, bien évidemment, il y a 4 ans ou 3 ans en arrière, puisque bon ça fait 3 ans qu'on est élu, quand on a commencé à y travailler c'était en Octobre/Novembre 2013. Sur notre programme on n'avait pas connaissance de toutes les baisses qui allaient arriver. Et ça, on ne peut pas nous en tenir rigueur de ne pas avoir eu cette connaissance. Donc, c'est pourquoi je dis que les règles du jeu ont changé. Voilà, une des raisons. Après en ce qui concerne l'éducation, je ne suis pas tout à fait d'accord, je pense qu'au niveau éducatif, les NAP telles qu'elles ont été vécues, la 1<sup>ère</sup> année scolaire était plutôt positive, il y a eu un temps de mise en route ensuite on a trouvé une vitesse de croisière avec vraiment des bons sujets qui ont été traités avec les enfants et les différents animateurs. Puis ensuite, l'année dernière on a senti des signes d'alerte et de faiblesse et que cette année c'était extrêmement difficile. Donc à un moment donné il faut aussi savoir faire des bilans. Quand vous mettez plus en danger finalement, la situation que vous n'apportez de points positifs, il faut prendre les choses en main. Alors parfois, ça ne fait pas plaisir, ça ne fait pas plaisir mais on le fait quand même. Sinon, sur le plan éducatif, je ne vois pas trop ce que nous avons modifié, il est vrai Monsieur ALLAOUI que vous avez eu une interruption de son et d'image pendant un petit moment, qui fait que il y a peut-être certaines petites étapes que vous n'avez pas eues, en tout cas tout a été expliqué en Bureau Municipal et je pense que mes collègues sont d'accord avec moi

pour dire que, les décisions qui ont été prises, qui dans un 1<sup>er</sup> temps peuvent paraître comme restrictives deviendront très rapidement positives. Je pense notamment à tout ce qu'on a fait sur la Maison de la Petite Enfance, sur la Petite Enfance. Voilà, d'autres personnes veulent s'exprimer ? Oui, Monsieur DUFOYER.

**Monsieur DUFOYER** : Je voudrais revenir sur ce que vous appelez, « les règles du jeu ont changé » et illustrer votre propos. C'est vrai que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, j'ai peut-être été trop technique sur les points qui font qu'aujourd'hui, on ne pouvait pas prévoir l'intégralité de ce qui aller se passer dans les 3 années qui viennent de s'écouler. Je voudrais juste donner un exemple, l'exemple qu'on a porté tout à l'heure, sur la partie, qui est aujourd'hui indemnisée sur la Taxe d'Habitation. Faut savoir que lorsqu'on lit le montant que vous a lu Madame FAUQUET tout à l'heure, la réalité c'est que ce montant représente, aujourd'hui, 40 % de ce qu'il est réellement, ce qu'il aurait été, si les gens avaient été assujettis à la Taxe d'Habitation. Ça veut dire quoi, ça veut dire qu'il manque quelques centaines de milliers d'euros, rien que sur ce poste, et que ça c'est dû aux changements de lois NOTRe et MAPTAM etc... qui font que ces lois-là n'étaient pas dans les tuyaux en 2013, ni même au début de l'année 2014. C'est vrai que la baisse de la DGF était annoncée fin 2013 dans la loi de finance 2014. La difficulté c'est qu'elle était annoncée de manière globale, on disait, on va réduire de X milliards d'euros en 2014 puis X milliards d'euros en 2015 et 2016 et 2017. De manière honnête, je crois, on a réfléchi au pourcentage que cela représentait sur la DGF de la Ville. Il s'avère que là encore, il y a quelques centaines de milliers d'euros qui traînent et qui ne sont pas là, parce que, on a subi une DGF peut-être de manière un peu plus importante parce que ce n'est pas linéaire, parce que le calcul de la DGF n'est pas linéaire. Donc voilà 2 exemples et j'en ai et vous pourriez regarder aussi, les remboursements de la CAF qu'on a par exemple ; il y a un certain nombre de choses comme ça, qui font qu'au global on a, à vue de nez, un trou de 2 à 2,5 Millions, Madame FAUQUET je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi, mais c'est en gros l'évaluation de ce qu'on peut faire entre tout ce qui nous est arrivé, entre les charges qu'on doit payer, qu'on n'avait pas prévu de payer et n'étaient pas annoncées, et les recettes qui se sont amoindries. Là-dessus, on a fait un effort d'un Million d'euros, c'est vrai, on a demandé un effort d'un Million d'euros aux Deuillois, de différentes manières, et globalement soit en jouant sur l'organisation des services et les salaires des fonctionnaires qui sont les fonctionnaires de la ville, soit en augmentant c'est vrai le tarif des cantines typiquement parce qu'on s'est aperçu qu'il était bien inférieur à ce qui se faisait aux alentours. Mais du coup, ce que disent les ratios qui nous étaient présentés tout à l'heure à l'exception celui de la dette et j'y reviendrai peut-être, c'est que finalement on est au moins dans la moyenne des gens qui sont autour de nous et que malgré tout ça, on a effectivement le résultat qu'on a. Donc, je ne pense pas qu'on puisse dire en toute honnêteté, que ce qui nous est arrivé depuis 3 ans était prévisible ; en 2013, il y a des éléments qui l'étaient à un certain niveau et on s'est aperçu qu'il y avait encore plus de choses qui n'étaient pas forcément dans les lois de finance, en tout cas celles de 2013 pour 2014.

**Madame le Maire** : J'ai d'autres exemples qui me viennent à l'idée. On nous a demandé en 2014, d'analyser l'air des bâtiments dans lesquels il y avait des enfants. On a analysé l'air, donc ça nous a coûté un certain coût, on devait rendre ça pour le

mois d'Octobre, et le lendemain du jour où on devait rendre, on nous a dit que ce n'était pas la peine de le faire, voilà, ça c'est se fiche du monde. On nous a demandé aussi, quand on est arrivé, nous, en 2014, de faire l'étude des bitumes de toutes les rues pour savoir s'il y avait de l'amiante, donc j'avais à mon budget 100 000 € par an pour étudier le bitume de toutes les rues. Est-ce que c'est des choses que, effectivement on aurait pu prévoir avant d'être élus. On peut nous sortir des normes comme ça, du jour au lendemain. Bien évidemment, je rassure les Deuillois qui sont dans la salle, nous ne n'avons pas mis 100 000 € pour aller tester le bitume des rues. Ce qu'on a fait, on s'est dit que le jour où on aurait besoin de faire un trou dans une rue, on va tester la rue en question, le petit bout de coin, et puis voilà, on paiera à ce moment-là. Mais ce qui nous était demandé c'était de tester, on m'a expliqué « Madame le Maire, vous êtes obligée de tester toutes les rues », j'ai dit « non, on ne testera pas toutes les rues ». Mais ce sont des petits exemples précis, on pourrait vous en donner 10 000 autres qui se rajoutent, qui ne sont pas prévus et je pense qu'à un moment donné, il va falloir qu'on s'arrête, parce que la France au-delà de notre commune ne peut plus se permettre d'un empilement comme ça, de procédures, d'obligations qui font que, on en rajoute, on en rajoute, et on ne pourra plus payer. Comment on va faire ; Monsieur BEVALET dit « comment on va faire », je me pose la même question parce que, oui si on continue comme ça, comment on va faire. Voilà, on est un peu hors sujet mais c'est quand même dans le sujet. Bien, donc on va quand même passer aux votes à moins que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer, au tour de la table ? Je pense que chacun a eu un petit peu son temps de parole, autant qu'il le souhaitait. Donc je mets aux voix. Les personnes qui sont Pour ? Les personnes qui ont un pouvoir ont bien levé 2 fois la main ? D'accord. Ensuite, les gens qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas donc par différence. J'ai dû peut-être pas très bien comprendre. Si, dans les Contre il y a des pouvoirs, oui c'est ça. Très bien. On va passer au point suivant.

**VU la note de présentation du Budget Primitif 2017,**

**VU l'avis émis par la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 27 voix Pour et 8 Contre,**

**APPROUVE le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2017, qui est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>26 469 367€</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>8 435 072€</b>
<b>Montant global</b>	<b>34 904 439€</b>

**La note de présentation qui avait été remise à tous les Conseillers Municipaux était la suivante :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 06 mars 2017 a présenté les grands équilibres du Budget Primitif 2017.

Dans la continuité de l'exercice précédent, ce budget devra porter les effets financiers du règlement des emprunts toxiques à travers la signature d'un protocole d'accord en 2016.

Les éléments budgétaires présentés le 6 mars, ont mis en évidence un budget tendu avec un risque de déséquilibre avéré. En effet, le décaissement des impayés DEXIA pour 1 200 000 € en 2017 impacte fortement la section de fonctionnement, avec pour conséquence des dépenses supérieures aux recettes attendues. Dès lors, le recours à la fiscalité s'avère nécessaire en l'absence d'autres ressources possibles pour la Ville.

Le levier fiscal sera néanmoins plafonné à 10 %, maximum, étalé sur deux exercices budgétaires, 2017 et 2018.

Afin de ne pas porter atteinte à la qualité du service public cher aux deuillois, toutes les techniques de rationalisation déjà mises en œuvre seront poursuivies et étendues.

Le rapport de présentation du Budget Primitif 2017 présente, dans une première partie, l'équilibre du budget puis une décomposition en deux parties de chaque section.

**I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF**

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans le respect des grands équilibres financiers conformément aux informations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 6 mars 2017.

Le schéma suivant retrace les grandes lignes de l'équilibre financier du Budget Primitif 2017.

**En fonctionnement :**

DEPENSES		RECETTES	
SALAIRES ET CHARGES 012	16 030 500	CONTRIBUTIONS DIRECTES	13 718 803
CHARGES DE FONC. COURANTES 011	5 800 784	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2 258 572
FRAIS FINANCIERS	898 428	DOTATIONS DE SOLIDARITE (FSRIF, DSU, DNP, FCNA, FNGIR)	2 088 324
CONTINGENT INCENDIE	390 000	SUBVENTIONS	1 176 450
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	255 400	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 287 800
DSP PATINOIRE EQUALIA - DELOS	378 000	PLAINE VALLEE (ATTRIBUTION COMPENSATION, DOTATION SOLIDARITE)	1 104 767
SUBVENTION CCAS	520 000	COMPENSATIONS EXONERATIONS TP TF TH	1 080 120
SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	228 000	TAXE SUR L'ELECTRICITE	380 000
INDEMNITES DES ELUS	210 000	TAXE ADDITIONNELLE DROITS DE MUTATION	900 000
Autres	22 000	REVENUS DES IMMEUBLES, OCCUPATION DP, DIVERS	271 425
DEPENSES IMPREVUES	100 000	REPRISE DEPRECIATION EMPRUNTS STRUCTURES	382 415
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	120 000	REMBOURSEMENT DE CHARGES	300 000
IMPAYES DEXIA	1 200 000	FONDS DE SOUTIEN EMPRUNTS TOXIQUES	409 128
FONDS DE PEREQUATION COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL (FPIC)	219 689	AUTRES RECETTES	11 563
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (AUTOPIN.)	96 566	TRAVAUX EN REGIE	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>26 469 367</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 469 367</b>

**En investissement :**

DEPENSES		RECETTES		
<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 754 679	RESSOURCES PROPRES	3 894 566
	PARTICIPATION EQUILIBRE ZAC	304 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (AUTOFIN.)	96 566
	ACQUISITIONS	3 185 155	PRODUIT DES CESSIONS	3 228 000
	DSP PATINOIRE	100 200	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	120 000
	TRAVAUX	2 165 324	FCTVA (DEPENSES 2014)	400 000
			TAXE D'AMENAGEMENT	50 000
	REMB. CAPITAL EMPRUNTS	2 279 567	RESSOURCES EXTERIEURES	4 540 506
	REMB AVANCE FCTVA CDC	280 826	EMPRUNT	3 000 000
	OPERATIONS D'ORDRE	120 000	AMENDES DE POLICE	60 000
			SUBVENTION D EQUIPEMENT	1 480 506
<b>TOTAL</b>	<b>8 435 072</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 435 072</b>	

**I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****1. Dépenses**

La section de fonctionnement diminue de 2,9 % par rapport au budget 2016 passant de 27 252 102 € à 26 469 367 €. Cette baisse s'explique par la diminution du virement à la section d'investissement, la réduction des dépenses imprévues et l'ajustement des dotations aux amortissements.

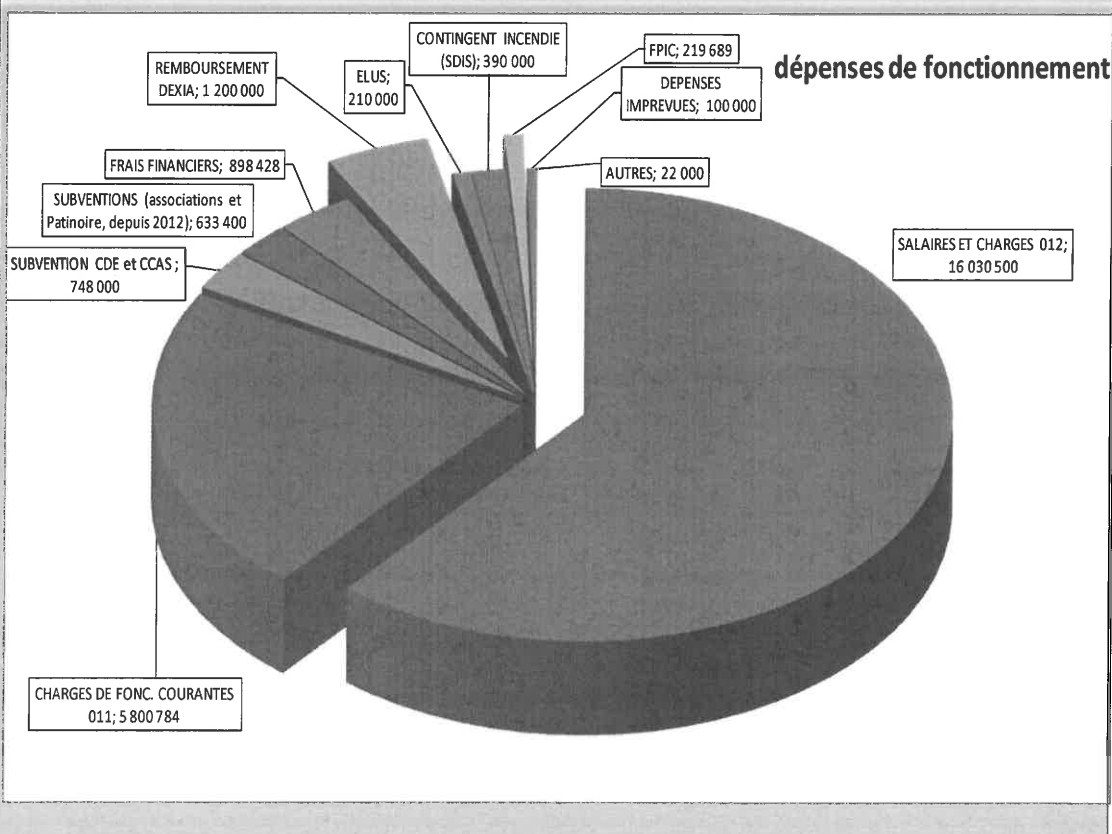
Les dépenses de personnel et de charges courantes sont stabilisées, du fait notamment des décisions prises en matière de ressources humaines en 2016, mais également par la renégociation en 2017 de deux contrats importants (la restauration et le chauffage). La remise en concurrence de ces deux marchés, dont le périmètre, notamment pour la restauration scolaire, est différent devrait permettre de faire baisser les coûts, sans impact sur la qualité du service rendu.

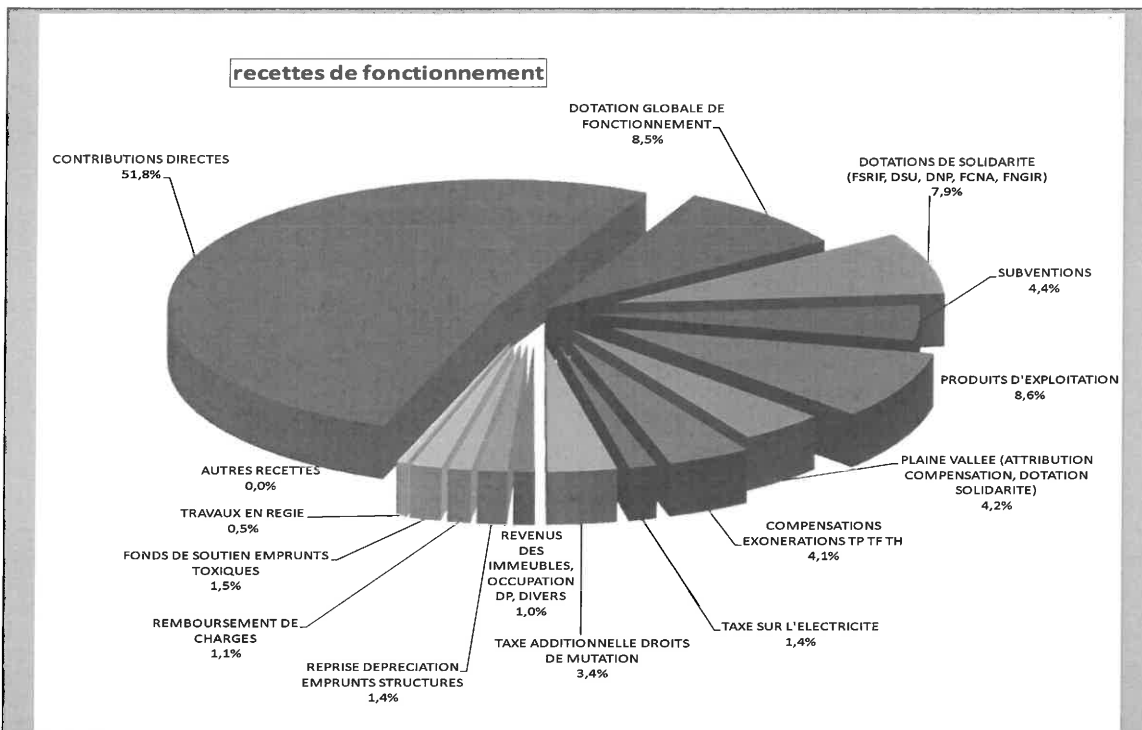
Les frais financiers sont évalués pour 2017 à 898 428 € contre 654 074 € en 2016. Cette augmentation provient du démarrage, sur cet exercice, du remboursement des annuités liées à la renégociation des emprunts structurés en 2016.

La structuration des dépenses réelles de fonctionnement est décrite dans les graphiques et tableaux suivants, sur les 5 dernières années :

## Dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	2017	Evolution 2017/2016	Evolution annuelle 5 ans (2012-2017)
<b>SALAIRES ET CHARGES 012</b>	14 108 236	14 626 685	15 223 174	15 910 345	15 954 926	16 030 500	0,47%	2,73%
<b>CHARGES DE FONC. COURANTES 011</b>	6 076 997	5 778 384	6 537 707	5 924 590	5 794 558	5 800 784	0,11%	-0,91%
<b>SUBVENTION CDE et CCAS</b>	632 000	685 000	785 000	724 000	739 000	748 000	1,22%	3,67%
<b>SUBVENTIONS (associations et Patinoire, depuis 2012)</b>	533 519	702 557	735 972	673 529	642 160	633 400	-1,36%	3,74%
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	775 676	674 511	532 856	558 763	653 317	898 428	37,52%	3,17%
<b>REMBOURSEMENT DEXIA</b>					900 000	1 200 000		
<b>ELUS</b>	210 890	203 693	206 223	208 755	212 667	210 000	-1,25%	-0,08%
<b>CONTINGENT INCENDIE (SDIS)</b>	391 658	402 903	402 903	401 896	385 931	390 000	1,05%	-0,08%
<b>FPIC</b>		35 589	166 873	205 877	205 877	219 689	6,71%	129,32%
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>					554 523	100 000	-81,97%	
<b>AUTRES (dépenses exceptionnelles, non valeurs)</b>	17 272	13 737	23 530	6 164	19 444	22 000	13,15%	5,47%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>22 746 248</b>	<b>23 709 955</b>	<b>25 331 759</b>	<b>24 613 920</b>	<b>26 062 403</b>	<b>26 252 801</b>	<b>0,73%</b>	<b>3,08%</b>





Les recettes de fonctionnement seront globalement inférieures à 2016.

Elles passeront de 27 252 102 € à 26 469 367 € en 2017 soit une baisse de 782 734 €, s'expliquant, en grande partie, par la diminution des provisions pour risques. Cette recette passera de 1 304 415 € en 2016 à 382 415 € en 2017 ; solde disponible sur cette enveloppe.

La prévision intègre également les baisses de dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales...) ainsi que la baisse du produit des Domaines et de subvention liées à la fermeture de la crèche familiale.

Le fonds de soutien aux emprunts toxiques pour un montant de 409 128 € constituera une recette pérenne jusqu'en 2028.

Les droits de mutation représentent une recette dynamique et non-négligeable qui devrait sans doute se maintenir à 900 000 €.

Le recours au levier fiscal permettra de dégager les marges nécessaires au décaissement des intérêts dûs par la Ville.

Les contributions directes représenteront 51,8 % des recettes fonctionnement sur le budget 2017.

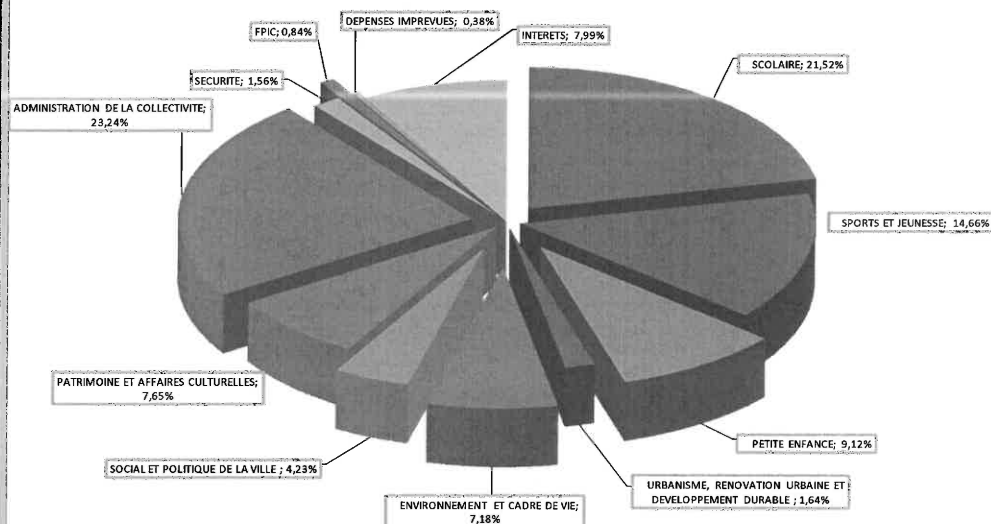
La Dotation Globale de Fonctionnement passera à 2 228 572 € soit un montant équivalent aux produits des Domaines pour l'exercice.

Le tableau ci-dessous met en évidence la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par secteurs.



SERVICES	Proposition BP 2017	Part du secteur	CHARGES DE PERSONNEL	CHARGES A CARACTERE GENERAL	AUTRES CHARGES
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>	<b>11 890 998</b>	<b>45,3%</b>	<b>8 690 726</b>	<b>2 417 672</b>	<b>782 600</b>
SCOLAIRE	5 650 138	21,5%	3 584 050	1 757 088	309 000
SPORTS ET JEUNESSE	3 847 740	14,7%	2 875 306	498 834	473 600
PETITE ENFANCE	2 393 120	9,1%	2 231 370	161 750	
<b>AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>2 316 706</b>	<b>8,8%</b>	<b>1 201 082</b>	<b>1 115 624</b>	<b>0</b>
URBANISME, RENOVATION URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	431 123	1,6%	387 279	43 844	
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	1 885 583	7,2%	813 803	1 071 780	
<b>SOCIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>1 109 990</b>	<b>4,2%</b>	<b>134 150</b>	<b>411 840</b>	<b>564 000</b>
<b>PATRIMOINE ET AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>2 007 125</b>	<b>7,6%</b>	<b>1 668 785</b>	<b>313 540</b>	<b>24 800</b>
<b>ADMINISTRATION DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>6 101 316</b>	<b>23,2%</b>	<b>4 328 217</b>	<b>1 531 099</b>	<b>242 000</b>
<b>SECURITE</b>	<b>408 550</b>	<b>1,6%</b>	<b>7 540</b>	<b>11 010</b>	<b>390 000</b>
<b>FPIC</b>	<b>219 689</b>	<b>0,8%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>219 689</b>
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>100 000</b>	<b>0,4%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
<b>INTERETS</b>	<b>2 098 428</b>	<b>8,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 098 428</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 252 801</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 030 500</b>	<b>5 800 784</b>	<b>4 421 517</b>

ventilation dépenses de fonctionnement



## ENFANCE ET JEUNESSE (11,9 M€ - FONCTIONNEMENT)

### Le secteur scolaire (5,6 m€ - fonctionnement)

Le secteur Scolaire mobilisera en 2017 près du quart du budget de fonctionnement.

L'accueil physique, la restauration, l'entretien du patrimoine immobilier, les fluides sont autant de dépenses qui font de la charge financière de ce secteur l'une des principales du budget 2017 avec à 5,9 M€.

Le matériel pédagogique ainsi que l'équipement en tableaux numériques sont financés à travers la subvention à la Caisse des Ecoles dont le montant est fixé cette année à 228 000 €.

### **Sports et Jeunesse (3,8 M€ - fonctionnement)**

Les missions du service Sports et Jeunesse à travers l'accueil des enfants dans le cadre périscolaire et l'encadrement sportif à l'occasion de stages multisports, reposent principalement sur un encadrement diplômé et compétent. A ce titre, la principale charge de ce secteur est naturellement les ressources humaines. En effet, sur un budget global de 3,8 M€, 2,8 M€ sont consacrés aux charges de personnel.

La subvention d'équilibre versée au délégataire de la patinoire est également comptabilisée sur ce secteur pour 378 000 €. Un équipement sportif de cette nature est peu courant dans le contexte actuel, la mise en place d'une Délégation de Service Public permet aux deuillois de profiter de cette structure pour l'activité sportive ou pour le plaisir. Le taux de fréquentation, en constante augmentation, montre l'attrait que représente ce type d'équipement.

### **Le secteur Petite Enfance (2,4 M€ - fonctionnement)**

Le budget consacré à ce secteur est en diminution comparativement à l'exercice précédent. Le budget 2017 intègre à la fois, la réduction de la charge financière consécutive à la fermeture de la crèche familiale fin 2016, et les dépenses prévues pour le fonctionnement du second multi-accueil de 20 berceaux au sein de la Maison de la Petite Enfance.

Le vif succès rencontré par le Lieu Accueil Enfants/Parents «l'arbre de vie» (LAEP du centre ville), montre une attente forte des parents pour les équipements d'aide à la parentalité. A ce jour, l'ensemble des permanences a affiché complet.

### **Aménagement et développement urbain (2,3 € - fonctionnement)**

Les missions de ce secteur comprennent l'établissement et le suivi des budgets d'investissement et de fonctionnement et représentent 50 000 m<sup>2</sup> de plancher, 58 km de voirie, et 20 ha d'espaces verts.

### **Aménagement et Urbanisme, Développement Durable (0,4 M€ - fonctionnement)**

Ce pôle regroupe les secteurs Urbanisme, Habitat, Rénovation Urbaine, Développement Commercial et Développement Durable.

Le service Urbanisme assure la gestion des autorisations du droit des sols (permis de construire, de démolir, de lotir, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme...) et coordonne la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'ensemble des partenaires du projet de l'Opération de Rénovation Urbaine.

L'Habitat gère le processus d'attribution des logements des bailleurs sociaux et les logements du patrimoine municipal, suit l'habitat en lien avec les projets d'urbanisme et lutte contre le logement indigne.

Le manager du commerce, qui a en charge le service Développement Economique – Commerce, a pour mission de contribuer au développement économique de la Commune et à la vitalité du commerce de proximité sur le territoire, d'accompagner, en lien avec les partenaires, les projets d'implantation et de développement des commerçants, d'assurer la promotion économique du territoire et de coordonner des actions en faveur du commerce et de l'artisanat. A ce titre une collaboration étroite est organisée avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

### **Environnement et Cadre de Vie (1,9 M€ - fonctionnement)**

La propreté urbaine, la préservation du patrimoine arboricole, le fleurissement de la Ville mais également l'éclairage public et l'entretien de la voirie représentent 7,2 % du budget de fonctionnement.

Une ville propre, composée d'espaces verts agréables, constituent le fondement d'un cadre de vie plaisant. Les efforts constants, déployés par le service de la régie du service Environnement et Cadre de Vie, permettent de consolider le plan relatif à la propreté urbaine déployé depuis 2015.

L'année 2017, marque l'entrée en vigueur de l'interdiction des produits phytosanitaires dans les espaces verts publics. Elle a été inscrite dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui a été adoptée le 22 juillet 2015.

L'utilisation de pesticides par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sera donc interdite sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Les collectivités, vont donc devoir avoir recours à des techniques alternatives, pour éliminer la végétation spontanée. Le désherbage mécanique constitue une alternative efficace, puisqu'elle permet de répondre à la plupart des situations. Cette solution ne sera toutefois pas neutre budgétairement.

### **AFFAIRES CULTURELLES ET FESTIVITES (2 M€ - FONCTIONNEMENT)**

La programmation culturelle et festive a été, cette année, réorientée et conçue autour d'un nombre d'évènements réduits mais au rayonnement plus fort, de manière à susciter une dynamique de sortie pour le plus grand nombre de deuillois afin de renforcer le lien social.

L'année 2017 sera donc marquée par plusieurs temps forts, dont le premier, «Jurassic Deuil», se déroule actuellement, et jusqu'au 8 avril, en différents lieux de la Ville. Ces expositions exceptionnelles, qui se tiennent au Salon René Cassin et au C2I, ont été montées dans le cadre du jumelage avec la ville de Lourinhã, grâce aux collections et aux responsables de son Musée, sont accompagnées de conférences, d'ateliers, de jeux et de projections de films.

Le festival jeune public organisé par la Ville est poursuivi en 2017. La thématique, cette année, porte sur la découverte sensorielle de la laine et du coton à travers des spectacles thématiques et des ateliers parents/enfants.

En partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise, le C2i reconduit le festival image par image, action emblématique et reconnue. En effet, le festival mène depuis plus de 10 ans un véritable travail de sensibilisation et de découverte auprès de tous les publics, jeunes et adultes.

Cette année, la Grande Lessive®, nom d'une installation artistique éphémère, permettra de promouvoir la pratique artistique et développer le lien social. Chaque participant sera invité à accrocher une réalisation plastique à deux dimensions à l'aide de pinces à linge, si possible en bois naturel. Des fils tendus entre deux supports (arbres, poteaux..), à l'intérieur ou à l'extérieur, composent le dispositif de l'installation.

Autre temps fort, et toujours dans l'objectif de rassembler les deuillois autour d'évènements marquants, la Fête de la Musique sera combinée cette année avec les Feux de l'Amitié et l'ouverture des nouveaux espaces ludiques et de détente du Parc de la Galathée.

Dans le même esprit, le ciné pique-nique de juillet, qui obtient un franc succès depuis 2 ans, est reconduit, alors qu'un spectacle «tête d'affiche» sera proposé à l'automne.

Dans la continuité de l'année 2016, les animations à destination des aînés sont maintenues à l'image des thés dansants à la Salle des Fêtes. Les autres manifestations telles que la semaine bleue, la semaine de partage et d'amitié intergénérationnelle, le goûter spectacle et la distribution de colis gourmands seront de nouveau proposés en 2017.

L'ensemble des structures municipales, associatives, les établissements scolaires, les établissements pour personnes âgées, tous les deuillois et les habitants et structures des villes jumelles seront invités à apporter leur contribution.

### **SOCIAL ET POLITIQUE DE LA VILLE (1,1 M€ - fonctionnement)**

#### **Budget de la Ville**

Le désengagement confirmé de nos partenaires institutionnels, avec les pertes de financement perçus dans le cadre de la Politique de la Ville, a conduit la Ville à prendre des mesures restrictives en 2016. Toutefois, la Ville reste attachée à certains dispositifs qu'elle continuera à financer.

Loin d'abandonner ce sujet, tout sera mis en œuvre pour sensibiliser les financeurs sur la nécessité de poursuivre les actions supprimées. L'investissement reconnu de la Ville dans ce domaine, depuis plusieurs années, sera un atout dans des négociations à venir.

#### **Budget du CCAS**

La subvention du CCAS est fixée pour 2017 à 520 000 €.

L'action du CCAS porte sur l'aide ponctuelle pour les personnes en difficulté sous forme de bons alimentaires, de secours, mais également sur l'accompagnement.

Le travail en direction des aînés constitue une part importante des missions du CCAS. Les différents ateliers et sorties réunissent de nombreuses personnes ; ces actions seront reconduites en 2017.

La perte des participations pour les actions menées dans le cadre du fonctionnement de la Maison de la Réussite Educative, du fait de la sortie de la Politique de la Ville, nous a contraints à fermer cet équipement. Toutefois, dans un souci de cohésion sociale et d'intégration scolaire, la Ville a souhaité maintenir certaines actions à l'image du bain de langues et de l'accompagnement scolaire. Ces actions sont dorénavant portées par la Maison des Familles.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

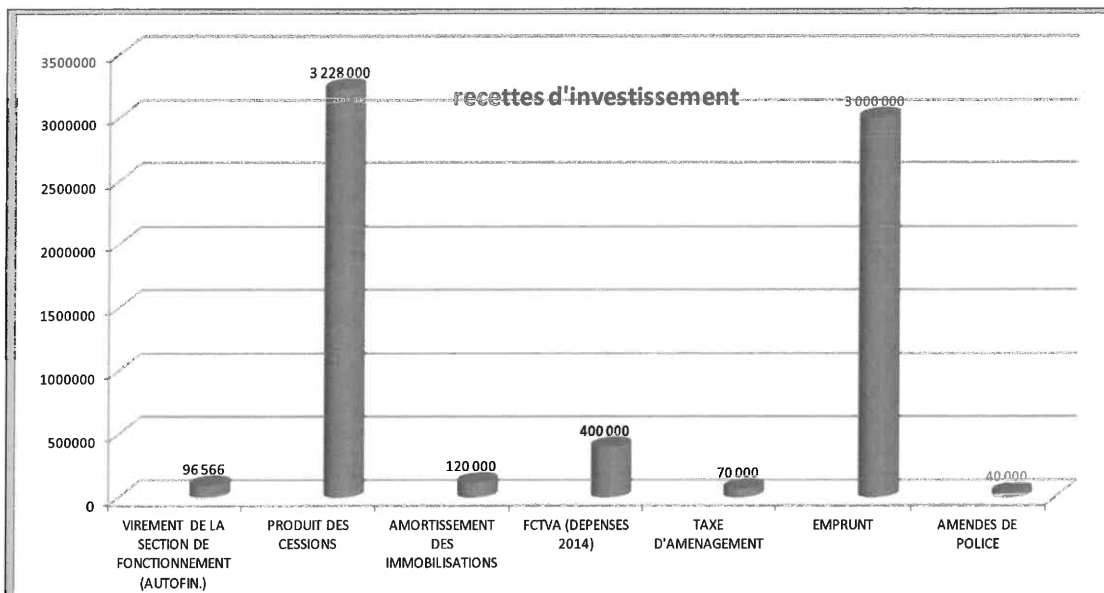
DEPENSES		RECETTES		
<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 754 679	RESSOURCES PROPRES	3 894 566
	PARTICIPATION EQUILIBRE ZAC	304 000	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (AUTOFIN)	96 566
	ACQUISITIONS	3 185 155	PRODUIT DES CESSIONS	3 228 000
	DSP PATINOIRE	100 200	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	120 000
	TRAVAUX	2 165 324	FCTVA (DEPENSES 2014)	400 000
			TAXE D'AMENAGEMENT	50 000
	REMB. CAPITAL EMPRUNTS	2 279 567	RESSOURCES EXTERIEURES	4 540 506
	REMB AVANCE FCTVA CDC	280 826	EMPRUNT	3 000 000
	OPERATIONS D'ORDRE	120 000	AMENDES DE POLICE	60 000
			SUBVENTION D EQUIPEMENT	1 480 506
<b>TOTAL</b>	<b>8 435 072</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 435 072</b>	

L'épargne brute constitue la capacité de la Commune à dégager des marges de manœuvre pour financer l'investissement.

Sous l'effet conjugué de la baisse des dotations et du remboursement des emprunts DEXIA, le montant de l'épargne brute passe sous le seuil des 100 000 € en 2017, année de transition avant une reconstitution progressive.

#### Recettes

Les principales sources de financement de la section d'investissement seront les cessions, l'emprunt et le FCTVA.



Deux types de cessions immobilières sont à distinguer pour l'exercice 2017 :

D'une part des cessions de biens immobiliers dont le maintien dans le patrimoine communal ne présente plus d'intérêt public :

4 bis rue du Gué	200 000
Pavillon d'habitation rue Eugène Lamarre	358 000
Ancien appartement gardienne bibliothèque	200 000
Pavillon 24 route de Saint-Denis	150 000
<b>Total</b>	<b>908 000</b>

D'autre part, les recettes issues de la vente des terrains de la place urbaine sud intégrant les indemnités d'éviction prises en charge par la SEMAVO pour un montant total de 2 320 000 €.

Cette recette ne constituera pas un gain net pour la Ville puisque elle permettra de régler auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France le coût relatif à cette opération.

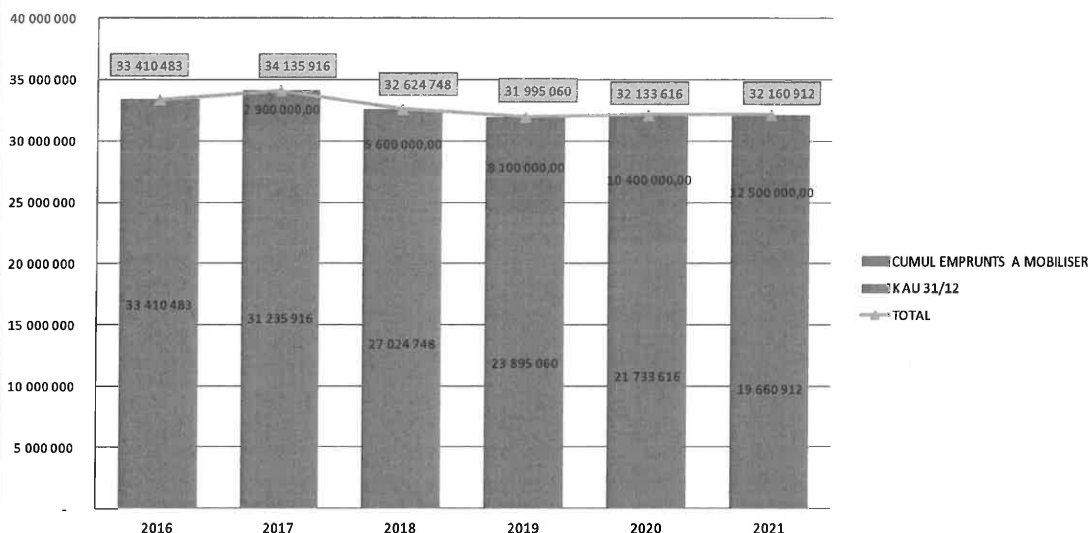
Bien que s'agissant d'une opération neutre budgétairement, elle doit tout de même être retracée en dépenses et en recettes, en vertu du principe de non-compensation.

**L'emprunt** à mobiliser est fixé à 3 000 000 €.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution prévisionnelle de l'endettement à l'horizon 2021.

Le recours à l'emprunt, comme principale source de financement de l'investissement, pour les années à venir aura pour conséquence une stabilisation de l'encours de dette à 32 M€.

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ENDETTEMENT 2016 - 2021



	ANNEE 2017	
	CAPITAL	INTERETS
BANQUES		
CREDIT MUTUEL	309 185,30	41 734,13
CAISSE D EPARGNE	1 065 822,26	318 001,45
CREDIT AGRICOLE	66 666,68	23 595,00
CAISSE DES DEPOTS	66 666,68	15 331,21
CAFFIL	666 226,16	484 766,74
EMPRUNT 2017	100 000,00	15 000,00
	<b>2 274 567,08</b>	<b>898 428,53</b>

remboursements emprunts 2017 par banques

Dépenses d'équipement

Il s'agit tout d'abord des dépenses ayant fait l'objet d'engagements pluriannuels :

- **L'Opération de Rénovation Urbaine (804 000 €)**, mobilisera un tiers des crédits 2017 à travers :

- La livraison en juin de la nouvelle place des Platanes et de la rue jardin dans son intégralité,
- Après les opérations de démolition aujourd'hui achevées, la construction du programme de logement de la place urbaine sud va commencer cette année,
- L'acquisition de la station ESSO pour 500 000 €,
- La participation au bilan de la ZAC pour 304 000 €.

- Les crédits d'aménagements de la **dernière phase de l'extension du cimetière pour 228 500 €.**

- La part 2017 de la **subvention d'équilibre de la patinoire affectée aux travaux pour 100 200 €.**

Une importante part des opérations d'investissement 2017 est relative à la finalisation du transfert de propriété, entre l'ex-EPFVO (Etablissement Public Foncier du Val d'Oise) devenu EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) et la Ville des **terrains nécessaires à la réalisation de la place urbaine sud.**

En effet celle-ci, issue de la parcelle AL 831, a été vendue à la Ville le 20 février 2014 avec un différé de paiement au 30 septembre 2017. Cette parcelle va ensuite faire l'objet d'une vente à la SEMAVO pour être cédée à un promoteur dans le cadre de l'aménagement des Ilots F et G.

Les flux concernés porteront sur **2 320 170 €**.

Les crédits réservés au Commissariat et au nouveau poste de Police Municipale, au Pôle Santé et au Point Police de la place de la Nation, inscrits en 2016, sont reportés en 2017, et d'ores et déjà disponibles, mais n'apparaîtront que lors du vote du Compte Administratif en juin.

**Les autres dépenses d'équipement de l'exercice, qui portent sur 2 630 502 €, sont priorisées afin de répondre aux préoccupations des deuillois.**

**Au-delà des dépenses nécessaires liées à la sécurité et à l'entretien du patrimoine bâti, ce budget a pour ambition de dessiner les nouveaux contours de la Ville dans 10 ans** avec, en point d'orgue pour 2017, la dynamisation du centre historique sur le plan culturel et commercial, les premiers aménagements de la Coulée Verte, l'élaboration d'un nouveau Plan de Déplacement Urbain en lien avec le projet de fermeture du PN4, la révision du PLU, la réalisation du Commissariat et du nouveau poste de Police Municipale au sein d'un ensemble plus vaste.

**L'enveloppe est ainsi répartie entre les principales opérations suivantes (le programme d'équipement étant détaillé dans les tableaux en fin de note) :**

**L'acquisition des imprimeries Buignet (300 000 €)** permettra à la Ville d'y aménager de nouvelles salles d'activités adaptées aux événements culturels, en complémentarité avec la salle des fêtes. Le nouvel élan pour ce quartier passera également par le développement économique à travers l'installation de commerces dans l'îlot dit de l'ancienne Caisse d'Épargne et dans le pavillon sis 4 rue Bourgeois, qui suscitent l'intérêt de porteurs de projets de restaurants ou de brasseries,

- **L'amélioration du cadre de vie avec l'aménagement de nouvelles structures extérieures de loisirs et de détente dans le parc de la Galathée**, les premières étapes de **l'aménagement de la Coulée Verte** et d'une nouvelle plaine de jeux dans le Moutier, notamment par l'acquisition de terrains, la réfection des sanitaires du parc Winston Churchill, l'installation ou la rénovation d'aires de jeux pour enfants, pour un budget global évalué à **304 660 €**,

- **Après une année 2016 marquée par un effort sur la sécurisation des accès des écoles**, notamment par des dispositifs de visiophonie, l'accent sera mis cette année sur **l'amélioration et la rénovation des bâtiments scolaires avec une enveloppe de 213 500 €** comprenant le remplacement de revêtements de sols, de rideaux et de menuiseries extérieures.

- **La résidentialisation de deux immeubles de logements communaux** permettra d'obtenir leur agrément en tant que logements sociaux.

- **La voirie, et en particulier sa mise en accessibilité**, qu'il s'agisse des trottoirs ou des arrêts de bus de la ligne 256, mobilisera **569 500 €** en 2017.

- **La poursuite du renouvellement de l'éclairage public** et de la modernisation du réseau de câbles souterrains avec un budget de **128 000 €**.

Enfin, il convient de rappeler l'apport déterminant des syndicats intercommunaux du Stade et du Lycée pour le développement de la pratique sportive dans la Commune. Ainsi, le Comité du Syndicat du Stade Deuil-Enghien vient de définir, lors de sa séance du 31 janvier dernier, les objectifs d'un projet de restructuration sur 3 ans à hauteur de 4,12 M€. Il comporte la réhabilitation du terrain de football en schiste en un terrain synthétique dernière génération avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la création d'un espace de convivialité aux abords de la tribune et du



terrain synthétique de football existant, la réhabilitation de courts de tennis en terre battue et l'aménagement d'un parking dans la partie sud.

Quant au Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns, les travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun, constitués de plusieurs plateaux sportifs (gymnastique, danse et escalade) et estimés à 5 M€, devraient commencer cet été.

#### Détail de l'affectation des crédits d'équipement :

<b>TOTAL</b>	<b>5 754 679,00</b>
<b>OPERATION DE RENOVATION URBAINE</b>	<b>3 124 177,00</b>
acquisition parcelle AL n° 831 (Place Urbaine Sud)	1 151 000,00
indemnité éviction et transferts SAKURA/AB AUTOVISION/ transfert supermarché	1 169 177,00
Participation Bilan ZAC (Semavo)	304 000,00
Acquisition Station ESSO	500 000,00
<b>URBANISME</b>	<b>71 664,00</b>
révision du PLU	50 000,00
Provisions Frais d'acquisition	21 664,00
<b>PATRIMOINE BATI</b>	<b>2 440 148,00</b>
<b>ENSEMBLE DES BATIMENTS</b>	<b>242 800,00</b>
Mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public suivant l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé de 2016 à 2021) - 2ème tranche 2017	
Acquisition d'extincteurs (programme annuel) en remplacement de matériel H.S.	
Grosses réparations	
Mise en conformité des installations techniques des bâtiments suite aux contrôles réglementaires	
Travaux de mise en conformité des chaufferies suite à l'appel d'offres du Marché de Chauffage (P3)	
Contrôle annuel de sécurité réglementaire des équipements sportifs type buts	
<b>LOGEMENT - HABITAT</b>	<b>80 000,00</b>
Résidentialisation des logements 17 et 21 avenue Schaeffer type clôture actuelle	
<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>305 000,00</b>
<b>ÉCOLE DE MUSIQUE</b>	
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le traitement du désordre dû à l'humidité	
<b>NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL CENTRE VILLE</b>	
Acquisition Imprimerie Buignet	
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>25 000,00</b>
<b>LOCAUX : 8 RUE LOUIS BRAILLE</b>	
Aménagement d'un RAM (Relais Assistantes Maternelles)	
<b>MAISON DE LA PETITE ENFANCE</b>	
Aménagement d'un multi-accueil	
<b>SPORTS ET JEUNESSE</b>	<b>15 000,00</b>
<b>SALLE SPORTS ET LOISIRS</b>	
Remplacement des menuiseries extérieures de la grande salle	
<b>CIMETIERE</b>	<b>253 500,00</b>
Agrandissement du cimetière de 2015 à 2017, 3ème tranche 2017	
Reprise concessions	
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE</b>	<b>116 488,00</b>
Travaux ancienne Caisse d'Epargne en vue de l'installation de commerces	
raccordement ERDF ZAE DU MOUTIER	
<b>BATIMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES</b>	<b>141 000,00</b>
Acquisition d'extincteurs	
Grosses réparations	
Mise en conformité des installations techniques des bâtiments suite aux contrôles réglementaires (2ème tranche)	
Travaux de mise en conformité des chaufferies suite à l'appel d'offres du marché de chauffage (P3)	
Remplacement des rideaux/stores pare-soleil dans les écoles primaires - 2ème tranche 2017	
Remplacement du revêtement de sol, des menuiseries extérieures, de portail d'accès etc	
<b>BATIMENTS SCOLAIRES MATERNELLES</b>	<b>72 500,00</b>
Acquisition d'extincteurs	
Grosses réparations	
Mise en conformité des installations techniques des bâtiments suite aux contrôles réglementaires (1ère tranche pour les urgences)	
Travaux de mise en conformité des chaufferies suite à l'appel d'offres du Marché de Chauffage (P3)	
Remplacement des rideaux /stores et pare-soleil dans les écoles maternelles - 2ème tranche	
Repeindre la verrière pour atténuer l'effet de serre	
Extension du système de visiophonie dans l'extension de la maternelle	

<b>AUTRES BATIMENTS</b>	<b>186 700,00</b>
<b><u>PATINOIRE</u></b>	
Subvention investissement patinoire	
Travaux diagnostic + étanchéité	
<b><u>LOCAL REPROGRAPHIE (ALGECO) RUE PASTEUR</u></b>	
Remplacement des deux unités de climatisation (matériel sensible dans le local)	
<b><u>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (1970)</u></b>	
Réparation lourde du tractopelle par JCB	
Acquisition de petits matériels portatifs	
<b><u>15 RUE DE L EGLISE</u></b>	
Diagnostic technique	
<b>VOIRIE</b>	<b>569 500,00</b>
<b><u>ACCESSIBILITE DE L'ESPACE PUBLIC</u></b>	
Mise aux normes d'accessibilité de la voirie suivant propositions du PAVE - Poursuite de la mise en conformité des	
Mise en accessibilité des arrêts bus 256	
<b><u>ENSEMBLE DE LA VILLE</u></b>	
Interventions urgentes	
Recherche d'amiante (hors coûts de traitement éventuel)	
<b><u>SIGNALISATION VERTICALE ET MOBILIER URBAIN</u></b>	
Acquisition matériels dont miroirs	
Coussins Berlinois (10U pour rue des Presles et rue Cauchoix)	
Signalétique aux abords des écoles (figurines)	
Achat panneaux lumineux 30km/h (3U rue Cauchoix)	
<b><u>CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION-Rues du Château, Risler, Jean Bouin et avenue Paul Fleury</u></b>	
Elargissement trottoir devant immeuble Lavrut (angle rue d'Ormesson) et rétrécissement îlot central	
Couloir cyclable rue du Château	
Ensemble signalisation dont 2 STOP bd de Montmorency	
<b><u>RUE DES VERGERS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (en complément des travaux d'extension du cimetière)</u></b>	
Enfouissement des réseaux travaux cimetière	
<b><u>RUE LOUIS BRAILLE</u></b>	
Reprise de l'allée piétonne et aménagement suite aux travaux de résidentialisation	
<b><u>RUE BOURGEOIS</u></b>	
Participation pour la mise en conformité du réseau d'assainissement du parking rétrocedé à la ville (1/3 du montant global)	
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>128 000,00</b>
<b><u>ENSEMBLE VILLE</u></b>	
Remplacement de matériel suivant programme du marché pluriannuel	
<b><u>rue de la Barre</u></b>	
remplacement cable EP souterrain	

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	304 660,00
<b><u>PARC DE LA GALATHEE</u></b>	
Aménagement du parc de la Galathée avec des structures d'exercice en extérieur (street workout), réfection du terrain de foot, éclairage de l'espace multi sport	
<b><u>ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENT</u></b>	
Taille haie, débroussailluses, petit matériel à moteur...	
Bornes de propreté (20 U)	
<b><u>AIRES DE JEUX POUR ENFANTS</u></b>	
Remplacement de jeux sur divers lieux (parcs écoles)	
Réfection des sols souples sur divers lieux (parcs écoles)	
<b><u>PLANTATIONS/PARC DE LA GALATHEE ET RUE GALLIENI</u></b>	
Remplacement d'arbres dans la ville Parc de la Galathée, parking ex PMI, boulevard de Montmorency et ...	
<b><u>AMENAGEMENT COULEE VERTE</u></b>	
Etude de faisabilité et d'avant projet pour l'aménagement de la coulée verte	
Acquisition terrains LORANDI	
Acquisition terrains EMERY	
<b><u>PARC WINSTON CHURCHILL</u></b>	
Réfection des sanitaires	
<b><u>RUE DES PRESLES</u></b>	
Aménagement des espaces verts sur une partie de l'emprise SNCF	
<b><u>TERRAIN RUE JEAN BOUIN</u></b>	
Réalisation d'une plaine de jeux (défrichage)	
<b><u>ECOLE MATERNELLE SAINT EXUPERY</u></b>	
Réaménagement d'une aire de jeux, côté rue des Presles	
<b><u>PARC DES PRESLES</u></b>	
Aménagement de l'aire de jeux	
<b>MATERIEL</b>	<b>118 690,00</b>

## 06 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Madame FAUQUET donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« La fixation des taux de fiscalité directe par le Conseil Municipal concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les services fiscaux n'ont pas encore fait parvenir aux collectivités territoriales l'état 1259 permettant de déterminer les bases imposables pour 2017.

Une évaluation a donc été réalisée à partir de l'état 1288 M, élaboré en décembre 2016, notifiant les bases définitives de l'exercice 2016. Celles-ci ont été augmentées de 1,4 %, avec 1 % correspondant à l'évolution prévisionnelle des bases physiques sur la ville et 0,4 % correspondant à la progression consentie dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017.

	Bases effectives 2016 (1288 M)	taux 2016	bases prévisionnelles 2017	évolution des bases en %	taux 2017	produit attendu 2017
TAXE D HABITATION	46 670 946	15,73%	47 324 339	1,40%	16,52%	7 817 102,39
FONCIER BATI	28 672 275	19,22%	29 073 687	1,40%	20,18%	5 867 944,68
FONCIER NON BATI	41 845	76,82%	41 845	0	80,67%	33 755,95
	<b>75 385 066</b>		<b>76 439 871</b>			<b>13 718 803</b>

»

**Madame le Maire** : Merci Madame FAUQUET. Alors simplement une petite remarque de ma part...

**Madame FAUQUET** : si Monsieur MACRON est élu...

**Madame le Maire** : Je n'aurais pas dit ça. Si un des candidats est élu, vous aurez l'année prochaine, 7 817 000 € de moins au budget. Voilà. (Puis en réponse à la prise de parole de M. RIZZOLI) ; non. Alors ça je n'y crois pas, je n'ai jamais eu aucune compensation, en quoi que ce soit. Que ce soit pour les Polices Municipales, que ce soit pour... A chaque fois que l'Etat s'est déchargé ou a pris, on n'a jamais eu, historiquement compensation à l'euro près. Bon s'il vous plaît, Monsieur RIZZOLI, vous n'avez pas demandé la parole. Non plus, non plus. Donc, y a-t-il des observations ? Monsieur RIZZOLI.

### **INTERVENTION DE Monsieur RIZZOLI**

*Je pensais que notre explication de vote pour le budget...*

**Madame le Maire** : Voilà, c'est mieux comme ça.

**Monsieur RIZZOLI** : ... suffirait mais au vu des explications que nous avons eues, encore une fois, nous ne comprenons pas que vous disiez que ce soit toujours la faute des autres, nous n'acceptons absolument pas l'histoire du changement de règles. Le programme est ici, il est écrit que vous savez qu'il va y avoir des baisses de la Région, de l'Etat, du Département...

**Madame le Maire** : C'est vrai. Mais vous aussi Monsieur RIZZOLI.

**Monsieur RIZZOLI** : ... à la réunion des Maires de 2013, on sait que ça va être massif, on le sait déjà donc ce n'est pas la peine de parler de 2014, 2013. Et enfin, il y a eu les emprunts toxiques. Enfin on savait que d'en sortir ou de payer, ça allait nous coûter énormément d'argent. Donc, encore une fois nous sommes extrêmement surpris que vous ne compreniez pas l'apparence de la parole donnée et qu'ici il y a écrit « réduit la pression fiscale ». Vous ne pouvez pas mettre la faute sur les autres. Il y a ici un délit d'irresponsabilité.

**Madame le Maire** : Bon on a compris, Monsieur RIZZOLI. C'est tout ce que vous avez à dire ?

**Monsieur RIZZOLI** : On va voter Contre.

**Madame le Maire** : Ce n'est pas une surprise. Monsieur BEVALET, vous avez quelque chose à rajouter ? Monsieur DUFOYER oui, excusez-moi.

**Monsieur DUFOYER** : J'avais omis l'emprunt toxique dans mon argumentaire, de tout à l'heure mais il faut quand même revenir aux choses telles qu'elles étaient. Donc, déjà savoir que lorsqu'en 2013, on rédige notre engagement de campagne, eh bien le Gouvernement précédent avait commencé à traiter la problématique de l'emprunt toxique, je vous rappelle qu'il y a eu un rapport assez célèbre, qui est celui de Monsieur BARTELONE, qui émettait un certain nombre d'hypothèses, un certain nombre de choses à faire, qui n'ont pas été faites en 2013, qui n'ont pas été faites en 2014 et au mois de Janvier 2015 la Banque Nationale Suisse a décidé de ne plus

soutenir sa monnaie, ce qui a fait qu'on a pris en gros une dette 2 fois plus élevée. On n'est pas responsable de tout. Voilà, Monsieur RIZZOLI.

**Madame le Maire** : Monsieur RIZZOLI savait en 2014, qu'effectivement en 2016, le taux d'intérêt serait de 26 % de change entre le franc Suisse et le franc Français.

**Intervention inaudible**

**Madame le Maire** : Vous le saviez, vous le saviez que ça passerait à 26 % ; de 4 à 26.

**Intervention inaudible**

**Madame le Maire** : Alors ensuite, y a-t-il d'autres interventions ? Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Alors, je mets aux voix. Les personnes Contre ? 6. L'abstention, non ? 7 Contre ou Abstention ? Contre 7. Bien, ça fait 8. Ensuite des Abstentions ? Non. Merci beaucoup.

**VU La note présentant cette délibération,**

**VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017 adoptant le Budget Primitif 2017,**

**VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par 27 voix Pour et 8 Contre,**

**ARTICLE 1** : pour 2017 les taux des trois taxes communales vont augmenter de 5 % elles sont fixés comme suit :

-	Taxe d'habitation	16,52 %
-	Taxe foncière bâti	20,18 %
-	Taxe foncière non bâti	80,67 %

#### **07 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2017**

**Madame le Maire** : Le point suivant pour Madame FAUQUET. Attribution d'une subvention communale au budget de la Caisse des Ecoles. C'est classique.

Madame FAUQUET donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de la Caisse des Ecoles, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2017, une subvention d'un montant de 228 000,00 € soit une augmentation de 9 000 euros par rapport au budget 2016.

Tel est l'objet de cette délibération ».

**Madame le Maire** : Ya t'il des observations ? Pas d'observation ? Je mets aux voix. Les personnes Contre ? Qui s'abstiennent ? Merci beaucoup pour la Caisse des Ecoles.

**VU la note présentant cette délibération,**

**VU la délibération du 27 mars 2017 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2017,**

**VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 228 000,00 € au Budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2017,**

**DIT que la dépense sera imputée à l'article 20-657361 du Budget.**

**08 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET DU CCAS DE DEUIL-LA-BARRE - EXERCICE 2017**

Madame FAUQUET donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du CCAS, il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2017, une subvention d'un montant de 520 000 €.

Tel est l'objet de cette délibération ».

**Madame le Maire** : Ya t'il des observations ? Non ? Je mets aux voix. Les personnes Contre ? Qui s'abstiennent ? Merci pour le CCAS.

**VU la note présentant cette délibération,**

**VU la délibération du 27 mars 2017 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2017,**

**VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 520 000,00 € au Budget du CCAS pour l'année 2017,**

**DIT que la dépense sera imputée à l'article 520 - 657362 du Budget.**

**09 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE HABITATION EN VUE DU FINANCEMENT DE L'OPERATION PARC SOCIAL PUBLIC DEMOLITION-RECONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS VEFA MARIGNAN -**

## ÎLOT L- ROUTE DE SAINT DENIS A DEUIL-LA BARRE

**Madame le Maire** : Nous en sommes à la garantie d'emprunt au profit de la Société Anonyme HLM FRANCE HABITATION. C'est Monsieur SIGWALD qui va rapporter la question. Voilà, merci.

Monsieur SIGWALD donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« Par délibération du 25 Novembre 2013, la Ville a accordé à la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION, une garantie d'emprunt d'un montant de TROIS MILLIONS CENT VINGT SEPT MILLE SEPT CENT HUIT EUROS (3 127 708.00 €), en vue de financer la réalisation d'une opération de démolition-reconstruction de 33 logements situés route de Saint-Denis-îlot L, à Deuil-La Barre.

En contrepartie de la garantie d'emprunt il a été attribué à la Ville les logements suivants :

<u>Logements</u>	<u>Typologie</u>
Logement 3204	T2
Logement 3402	T4
Logement 3501	T3
Logement 4101	T4
Logement 4202	T5
Logement 4404	T3

A cette date, l'ensemble des financements de ce dossier n'était pas encore obtenu, notamment les montants des financements du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France.

France Habitation a tout de même décidé de démarrer cette opération en signant le contrat de VEFA avec Marignan le 15 Novembre 2013.

Début 2015, Le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Région Ile-de-France ont validé leurs montants de financement à la baisse du projet. La Caisse des Dépôts a accepté d'ajuster à la hausse le montant des prêts, mais sollicite une nouvelle délibération de la Ville pour la garantie de ces emprunts.

La nouvelle délibération annulera et remplacera la délibération prise en Novembre 2013.

Par lettre en date du 26 Septembre 2016, la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION a demandé à la Ville, une nouvelle délibération, suite aux nouveaux montants des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (3 532 202.00 €) pour cette même opération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette garantie d'emprunt et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents avec la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION.

Tel est l'objet de cette délibération ».

**Madame le Maire** : Merci Monsieur SIGWALD. Est-ce qu'il y a des questions à propos de cette garantie d'emprunt ? Pas de question. Je mets aux voix. Les personnes Contre ? Qui s'abstiennent ? Merci.

VU la note présentant cette délibération,

VU la demande présentée par la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION tendant à obtenir de la ville de Deuil-la-Barre la garantie financière d'un emprunt suite aux nouveaux contrats de prêts qu'elle entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (3 532 202.00 €) en vue du financement de l'opération de démolition-reconstruction de 33 logements VEFA MARIIGNAN route de Saint-Denis-îlot L à Deuil-la-Barre,

CONSIDERANT que cette demande annule et remplace la délibération du 25 Novembre 2013,

VU l'article L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt n°52562 en annexe signé entre la Société Anonyme d'HLM France Habitation, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 Mars 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DECIDE

**Article 1** : La ville de Deuil-la-Barre accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (3 532 202.00 €) souscrit par la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°38402 constitué de 2 lignes du prêt.

Prêt PLUS d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE CINQ EUROS (2 592 005.00 €).

Prêt PLUS FONCIER d'un montant de NEUF CENT QUARANTE MILLE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS (940 197.00 €).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE HABITATION dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la



**Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

**Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.**

**Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.**

**Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents, en rapport avec cette garantie d'emprunt, à intervenir entre la Ville et la Société Anonyme d'HLM FRANCE HABITATION.**

## **10 - ACCORD DE PRINCIPE RELATIF A UNE GARANTIE D'EMPRUNT DE 2 PROGRAMMES AVEC LA SOCIETE LOGIREP**

**Madame le Maire :** Un accord de principe relatif a une garantie d'emprunt à nouveau, de 2 programmes avec la Société LOGIREP, un bailleur social, aussi. Monsieur SIGWALD.

Monsieur SIGWALD donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« La société LOGIREP projette la réalisation 79 logements Route de Saint-Denis et avenue du Bois.

Pour obtenir le financement, la société LOGIREP sollicite de la ville de Deuil-la-Barre un accord de principe pour l'obtention d'une garantie des emprunts qui seront souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'ensemble des prêts est évalué à 5 543 365 € pour les PLUS/PLAI et 1 438 300 € pour les PLS.

En contrepartie de cette garantie, la ville de Deuil-la-Barre bénéficiera d'un droit d'attribution de 16 logements.

### **Opération de 19 logements locatifs sociaux situés sis 103 Route de Saint-Denis**

Les 19 logements sont répartis de la manière suivante :

	<b>PLAI</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLS</b>	<b>TOTAL</b>	
<b>Studios</b>	1	0	1	2	10 %
<b>T2</b>	3	0	4	7	37 %
<b>T3</b>	2	4	0	6	32 %
<b>T4</b>	0	4	0	4	21 %
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>100 %</b>
	32 %	42 %	26 %	100 %	

La garantie d'emprunt permet d'obtenir un contingent de 20 % soit 4 logements :

- 1 T1 et 1 T3 en PLAI

- 1 T3 et 1 T4 en PLUS

**Une opération de 60 logements locatifs sociaux situés Route de Saint-Denis et avenue du Bois**

Les 60 logements sont répartis de la manière suivante :

	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	
<b>Studios</b>	0	0	5	<b>5</b>	9 %
<b>T2</b>	5	6	10	<b>21</b>	35 %
<b>T3</b>	9	12	2	<b>23</b>	38 %
<b>T4</b>	4	7	0	<b>11</b>	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>60</b>	<b>100 %</b>
	30 %	42 %	28 %	<b>100 %</b>	

La garantie d'emprunt permet d'obtenir un contingent de 20 % soit 12 logements :

- 2 T2 et 2 T3 en PLAI
- 1 T2 et 4 T3 en PLUS
- 1 studio et 2 T2 en PLS

Il est rappelé que la présente délibération porte sur le principe d'une garantie d'emprunt accordée à la société LOGIREP.

L'octroi d'une garantie effective devra faire l'objet d'une délibération ultérieure, prise à partir des caractéristiques détaillées des emprunts à garantir.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un accord de principe de la garantie des emprunts ».

**Madame le Maire** : Merci Monsieur SIGWALD. Pour ces 2 opérations c'est d'ordre privé, ce sont des terrains privés, des gens qui construisent du logement social.

**Monsieur SIGWALD** : Est-ce que je peux... ?

**Madame le Maire** : Oui, bien sûr.

**Monsieur SIGWALD** : La dernière délibération n'est pas une obligation. Nous avons décidé avec Madame le Maire de vous exposer cet accord de principe, de façon à avoir une totale transparence sur l'avenir de l'opération de ce type.

**Madame le Maire** : Tout à fait. Merci Monsieur SIGWALD. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BEVALET.

### INTERVENTION DE Monsieur BEVALET

*Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Remarque que je fais d'ailleurs systématiquement, lorsque c'est évoqué en Commission des Finances. Tout à l'heure dans les débats, nous avons entendu parler de positionnement politique, de choix, d'orientation, je continue à dire comme je le fais à chaque fois que, même si on n'y peut rien, je tiens à le souligner que, c'est anormal d'accord, que ce soit les mairies qui garantissent les emprunts, parce que ça veut dire que quelle que soit la situation financière de la mairie, et nous sommes bien placés pour savoir que nous sommes dans des temps difficiles, on nous demande de garantir des sommes qui sont astronomiques. Et là, s'il y a un mouvement à avoir, un positionnement à avoir, c'est peut-être un jour d'essayer de faire changer les choses sur le plan national, dans ce domaine. Parce que ça veut dire, qu'aujourd'hui, n'importe quel particulier qui a des difficultés financières et qui va se positionner pour prendre un emprunt, mais on va lui rire au nez. D'accord. Je trouve cette situation toujours anormale.*

**Madame le Maire :** Je souscris tout à fait à ce que vous dites. Je pense qu'effectivement, il faudrait qu'on ait un Député qui s'empare de ces questions-là. Notamment, un Député qui a vécu ça, dans sa commune, pour pouvoir le porter. Je voulais dire aussi que, le logement social est pour nous, une difficulté dans la mesure où notre taux est à 17 %, et que avec la loi DUFLOT il faudrait que nous ayons 25 %, et donc là aussi on pourrait nous dire « vous avez mis dans votre projet de campagne, que vous n'alliez pas trop construire », ceci dit, oui, on essaie de freiner les constructions mais dans le même temps si, on ne laisse pas un petit peu de construction se mettre en place, d'abord on a des problèmes de logements, parce que il y a vraiment une liste de personnes, importante, qui attendent des logements et deuxièmement, ça risque de coûter également à la Ville, parce que les villes qui n'ont pas le quota de logements demandé vont devoir payer des amendes. Donc, c'est une certaine façon aussi de nous obliger à construire. Donc c'est aussi une équation un peu compliquée à réaliser. Donc, je mets aux voix. Alors avant, en plus on nous laissait construire les logements sociaux qu'on voulait maintenant on nous a depuis le nouveau PLHI, donné des quotas par niveau de social, il faut plus de PLAI que de PLUS ; alors qu'avant le logement social était considéré comme du logement social. Je sais qu'on n'est pas d'accord là-dessus, Monsieur RIZZOLI, mais c'est vrai que c'est quand même une difficulté pour une commune comme la nôtre. Non mais c'est important que vous présentiez votre position, ce n'était pas méchant, c'est une relance vers vous...

### INTERVENTION DE Monsieur RIZZOLI

*Non mais sur la difficulté des communes, pour construire des logements d'une manière générale, parfois je l'entends, des logements sociaux je l'entends. Encore une fois, quand on fait des critiques on peut aussi parfois avoir des critiques de plus long terme, c'est-à-dire, que oui on est à 17 %, c'est parce que peut-être pendant des années, on n'a pas fait assez de logement social ; une critique vraiment de long terme pas gratuite. Sur l'idée qu'on doit construire plus de PLAI, nous en sommes foncièrement, notre Groupe, conscients et d'accord, ce sont les personnes de ce type de revenus, célibataires ou etc... qui ont besoin de logements sociaux, ce sont les personnes qui vont nettoyer les bureaux à la Défense à 5 h du matin, qui font la sécurité partout, donc c'est tout à fait normal il nous semble, d'augmenter le nombre de PLAI, parce que, il n'y en n'a vraiment pas assez. Nous n'avons pas dit que c'était facile.*

**Madame le Maire** : Alors je voudrais simplement vous rappeler que, aussi dans les pertes que nous avons eues, financières, c'est aussi la sortie de la Politique de la Ville. Là aussi, les règles du jeu ont changé en cours de route, puisque nous étions à l'époque, effectivement, étiquetés « Politique de la Ville » c'est important, parce que quand vous dites « pourquoi, est-ce qu'on était à 17 % » ? On était à 17 % parce qu'on nous le demandait d'être à 17 %, parce que nous avons une ZUS, voilà. Ensuite, on nous change les règles du jeu, on change la comptabilisation, d'une certaine façon, tel quartier peut être ou pas être en Politique de la Ville, du coup nous on nous sort de la Politique de la Ville, et on a perdu pas loin de 210 000 €. Ça aussi, on a oublié de le dire tout à l'heure, parce que, en cours de route, on a changé la règle du jeu. Voyez, donc ce n'est pas toujours si simple d'anticiper. Je mets aux voix. Quelles sont les personnes Contre ? Qui s'abstiennent ? Merci beaucoup.

**VU la note présentant cette délibération,**

**VU l'article L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU l'article 2298 du Code Civil,**

**VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 Mars 2017,**

**VU la demande formulée par la SOCIETE LOGIREP,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE un accord de principe en vue de la garantie des emprunts portant sur les opérations de construction de 19 logements locatifs sociaux situés sis 103 Route de Saint-Denis et une opération de 60 logements locatifs sociaux situés Route de Saint-Denis et avenue du Bois,**

**PRECISE que les emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont évalués à 5 543 365 € pour les PLUS/PLAI et 1 438 300 € pour les PLS, soit un montant estimatif total de 6 981 665 €,**

**DIT que la garantie définitive des emprunts fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal après présentation détaillée des caractéristiques des emprunts.**

#### **11 - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL - RE-ETALEMENT DE LA PROGRAMMATION SUR 6 ANS**

**Madame le Maire** : Alors point suivant. Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements Recevant du Public du Patrimoine Bâti Communal - Ré-étalement de la programmation sur 6 ans. C'est Madame ROSSI qui va présenter ça, à contre cœur d'ailleurs.

**Madame ROSSI** : Merci Madame le Maire, de cette précision.

Puis Madame ROSSI donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« La loi du 11 février 2005, dite loi sur «le handicap» rendait obligatoire la mise en accessibilité pour tous les handicaps (moteur, visuel, auditif, cognitif ou neurologique) de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) avant l'échéance du 31 décembre 2014.

Face au constat que l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne pouvait être tenue, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré l'établissement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), rendu obligatoire pour tous les propriétaires d'ERP qui n'auront pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce document est, avant tout, un document de programmation financière pluriannuelle qui précise la nature des travaux, le calendrier et le coût. **Il engage la Commune à réaliser les travaux dans un délai imparti.**

L'Ad'AP pour les ERP du patrimoine bâti communal a été adopté par le Conseil Municipal le 22 juin 2015. Il a été déposé en Préfecture le 25 septembre 2015 puis «accordé tacitement» par le Préfet le 26 janvier 2016. Il prévoyait une programmation de travaux sur **une période de 3 ans** avec un investissement de 822 462 euros TTC de travaux soit un montant de 986 954 euros TTC en incluant les frais d'études divers.

Pour mémoire, les établissements concernés par l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sont :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune d'implantation	Département d'implantation	Cat. ERP	Type
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	5	W
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	Deuil la Barre	95	5	R
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	Deuil la Barre	95	5	R
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	Deuil la Barre	95	5	L,P,S
Commissariat	9 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	W
Eglise Notre Dame	rue de l'Eglise	Deuil la Barre	95	4	V
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	5	X
Les ateliers	24 rue Cauchoix	Deuil la Barre	95	5	L
Local associatif modélisme	7 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	Deuil la Barre	95	5	R
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	Deuil la Barre	95	5	L
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la Barre	Deuil la Barre	95	5	R

<b>Maison de l'Enfance</b>	6 rue du Camp	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Maison des Parents</b>	8 rue Louis Braille	Deuil la Barre	95	5	
<b>Marché couvert des Mortefontaine</b>	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	2	
<b>Maternelle des Mortefontaine</b>	15 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	4	R
<b>Maternelle Lac Marchais</b>	19 rue des Tilleuls	Deuil la Barre	95	4	R
<b>Maternelle St Exupery</b>	39 rue Antoine de Saint Exupery	Deuil la Barre	95	4	R
<b>Mission Locale</b>	42 rue Haute	Deuil la Barre	95	5	
<b>Musée de la Chevrette - Ecole de musique</b>	2 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	5	R,S
<b>Patinoire</b>	4 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	2	X
<b>Presbytère</b>	place des victimes du v2	Deuil la Barre	95	5	
<b>Primaire des Mortefontaine</b>	16 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	3	R
<b>Primaire R. Poincaré</b>	1 rue Gabriel Péri	Deuil la Barre	95	3	R
<b>Salle des fêtes</b>	11 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	3	
<b>Salle des sports et loisirs</b>	15 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	X
<b>Salle Omnisports</b>	1 rue du Docteur Schweitzer	Deuil la Barre	95	3	
<b>Syndicat Agricole</b>	12 rue Bouregeois	Deuil la Barre	95	5	L

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre :

- Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

- Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts

- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2<sup>ème</sup> catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3<sup>ème</sup> catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4<sup>ème</sup> catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie
- 5<sup>ème</sup> catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement

Pour mémoire la stratégie patrimoniale de la programmation prévoyait :

- **Pour la 1<sup>ère</sup> année :**
  - Les ERP avec **un enjeu symbolique fort de service public.**
  - Les ERP proposant **un service spécifique unique et une fréquentation importante.**
- **Pour la 2<sup>ème</sup> année :**
  - Les ERP ayant **une fréquentation importante mais non traités la 1<sup>ère</sup> année**
  - Les ERP avec **un service spécifique unique mais avec une fréquentation moins importante que les ERP mis en conformité la 1<sup>ère</sup> année.**
- **Enfin, pour la 3<sup>ème</sup> année :**
  - Les ERP **peu fréquentés et avec un service pouvant être proposé sur un autre site.**
  - **L'ascenseur de l'école primaire des Mortefontaines, non réalisé l'année précédente.**

**Cependant les difficultés budgétaires de la Ville n'ont pas permis de mettre en application le programme de 2016 et un ré-étalement de la programmation des travaux sur une période de 6 ans, a donc été établi et proposé à la CAPH le 8 novembre 2016. Le nouvel Ad'AP est présenté dans le tableau ci-dessous :**

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	5	1	1	0	2015	2016
Eglise Notre Dame	rue de l'église	4	1	1	0	2016	2017
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	5	1	1	500	2016	2017
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	5	1	1	38 350	2016	2017
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	5	1	1	3 690	2016	2017
Maternelle des mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	4	1	1	12 700	2016	2017
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	4	1	1	20 000	2016	2017
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	4	1	1	18 500	2016	2017
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	5	1	1	48 050	2016	2017
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la barre	5	2	1	5 920	2016	2016
<b>Sous-total année 1 (2016) € HT</b>					<b>147 710 €</b>		
<b>Sous-total année 1 (2016) € TTC</b>					<b>177 252 €</b>		
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	5	1	2	27 720	2017	2017
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	2	1	2	8 200	2017	2017
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	3	1	2	33 200	2017	2017
Salle des Sports et Loisirs	15 rue du château	5	1	2	21 680	2017	2017
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	3	1	2	17 900	2017	2017
<b>Sous-total année 2 (2017) € HT</b>					<b>108 700 €</b>		
<b>Sous-total année 2 (2017) € TTC</b>					<b>130 440 €</b>		
Patinoire	4 rue Jean Bouin	2	1	3	26 600	2018	2018
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	3	2	3	84 900	2018	2018
<b>Sous-total année 3 (2018) € HT</b>					<b>111 500 €</b>		
<b>Sous-total année 3 (2018) € TTC</b>					<b>133 800 €</b>		

<b>Primaire des Mortefontaines</b>	16 rue Eugène Lamarre	3	2	4	44 500	2019	2019
<b>Centre de Loisirs primaire André Levasseur</b>	17 rue du château	5	2	4	4 075	2019	2019
<b>Centre d'Informations et d'Initiatives</b>	35 rue Abel Fauveau	5	2	4	4 500	2019	2019
<b>Local d'animation Jesse Owens</b>	rue Gallieni	5	2	4	17 510	2019	2019
<b>Maison des Parents</b>	8 rue Louis Braille	5	2	4	4 600	2019	2019



<b>Mission Locale</b>	42 rue Haute	5	2	4	4 690	2019	2019
<b>Les Arteliers</b>	24 rue Cauchoix	5	3	4	2 800	2019	2019
<b>Local associatif V. Labarrière</b>	3d-3e rue V Labarrière	5	3	4	650	2019	2019
<b>Sous-total année 4 (2019) € HT</b>						<b>83 325 €</b>	
<b>Sous-total année 4 (2019) € TTC</b>						<b>99 990 €</b>	
<b>Maison de l'Enfance</b>	6 rue du Camp	5	2	5	8 700	2020	2020
<b>Commissariat</b>	9 rue du château	5	2	5	10 400	2020	2020
<b>Presbytère</b>	place des victimes du v2	5	2	5	34 950	2020	2020
<b>Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle</b>	22 rue Charles de Gaulle	5	3	5	18 850	2020	2020
<b>Local associatif modélisme</b>	7 rue du château	5	3	5	3 900	2020	2020
<b>Local associatif Utrillo</b>	1 allée Utrillo	5	3	5	2 650	2020	2020
<b>Syndicat Agricole</b>	12 rue Bourgeois	5	3	5	4 550	2020	2020
<b>Sous-total année 5 (2020) € HT</b>						<b>84 000 €</b>	
<b>Sous-total année 5 (2020) € TTC</b>						<b>100 800 €</b>	
<b>Primaire des Mortefontaines</b>	16 rue Eugène Lamarre	3	3	6	150 000	2021	2021
<b>Sous-total année 6 (2021) € HT</b>						<b>150 000 €</b>	
<b>Sous-total année 6 (2021) € TTC</b>						<b>180 000 €</b>	
<b>TOTAL TRAVAUX € HT sur 6 ans</b>						<b>685 235 €</b>	
<b>TOTAL TRAVAUX € TTC sur 6 ans</b>						<b>822 282 €</b>	

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel total de l'opération incluant les frais d'études à savoir la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, le contrôle technique... :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant des travaux HT	147 710 €	108 700 €	111 500 €	83 325 €	84 000 €	150 000 €	685 235 €
TVA	29 542 €	21 740 €	22 300 €	16 665 €	16 800 €	30 000 €	137 047 €
Montant des travaux TTC	177 252 €	130 440 €	133 800 €	99 990 €	100 800 €	180 000 €	822 282 €

Frais d'études 20% : Maîtrise d'Œuvre, SPS, contrôle technique...	35 450 €	26 088 €	26 760 €	19 998 €	20 160 €	36 000 €	164 456 €
Montant de l'opération TTC	212 702 €	156 528 €	160 560 €	119 988 €	120 960 €	216 000 €	986 738 €

En complément de cet état, une étude sur les possibilités de financement sera faite auprès de nos différents partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional...).

**Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouvel Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP du patrimoine bâti communal dont le programme de travaux a été ré-étalé sur 6 années, d'autoriser Madame le Maire à déposer la nouvelle demande d'approbation d'Agenda d'Accessibilité Programmée puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions y compris les éventuelles demandes de subventions ».**

**Madame le Maire** : Merci beaucoup. Bien. Des observations ? Non ? Ce qui a été vu explique cela ? Je pense que tout le monde a compris. Je mets aux voix. Les personnes Contre ? Qui s'abstiennent ? Merci.

**VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,**

**VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,**

**VU l'arrêté du 08 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,**

**VU le diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) établi par le bureau d'études PYRAMIDE Conseils,**

**VU la présentation faite à la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAPH) qui s'est tenue le mardi 08 novembre 2016,**

**CONSIDERANT qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine bâti communal a été adopté par le Conseil Municipal le 22 juin 2015, avec une programmation de travaux sur une période de 3 ans,**

**CONSIDERANT que cet Ad'AP a été déposé en Préfecture le 25 septembre 2015 puis «accordé tacitement» le 26 janvier 2016,**

**CONSIDERANT** que les difficultés budgétaires de la Ville n'ont pas permis de mettre en application le programme de 2016, le Conseil Municipal doit déposer une nouvelle demande d'approbation d'Ad'AP auprès de la Préfecture avec un ré-étalement de la programmation des travaux sur une période de 6 ans,

**VU** l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine bâti communal dont les pièces justificatives sont jointes à cette délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions y compris les éventuelles demandes de subventions.

## **12 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES**

Monsieur KLEIBER donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances «Cyber Risques» qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services d'assurances Cyber Risques.

Depuis 1998, les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Ainsi il est fait obligation aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

Par strate de population et affiliation au centre de gestion	adhésion
jusqu'à 1 000 habitants affiliés	430 €
de 1 001 à 3 500 habitants affiliés	575 €
de 3 501 à 5 000 habitants affiliés ou EPCI de 1 à 50 agents	635 €
de 5 001 à 10 000 habitants affiliés ou EPCI de 51 à 100 agents	700 €
de 10 001 à 20 000 habitants affiliés ou EPCI de 101 à 350 agents	725 €
plus de 20 000 habitants affiliés ou EPCI de plus de 350 agents	775 €
Collectivités et établissements non affiliés	950 €

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, Madame le Maire propose de se prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans cette convention et de l'autoriser à la signer.

Tel est l'objet de la présente délibération ».

**Madame le Maire** : Merci beaucoup, Monsieur KLEIBER. Est-ce que ceci suscite des interrogations, des questions ? Non ? Je mets aux voix. Les personnes Contre ? Qui s'abstiennent ? Merci.

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,**

**VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,**

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques proposée par le CIG Grande Couronne,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 15 mars 2017,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes constitué par le CIG Grande Couronne, pour la période 2018-2021, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## COMMUNICATION

**Madame le Maire :** Donc nous arrivons presque au terme de ce Conseil. J'ai une petite communication. En fait, on m'avait demandé en réunion de Groupe ; la situation des sinistrés du 300 rue d'Epinay. Il m'a semblé intéressant de donner une communication, à l'ensemble du Conseil Municipal. Vous savez qu'il y a eu un feu très important au 300 rue d'Epinay. Les habitants –c'est un immeuble de 5 étages- Les habitants du 5<sup>ème</sup> étage, ceux qui ont été le plus impactés, puisque le feu est parti de ce 5<sup>ème</sup> étage, ont été relogés définitivement par le Moulin Vert, donc une famille à Deuil, Margency, Sannois, Neuilly s/Seine et au Perreux s/Marne. La famille du 5<sup>ème</sup> habitant le logement dans lequel le sinistre a pris naissance, après 2 propositions différentes faites par le Moulin Vert, n'a pas souhaité être relogée par ce même Moulin Vert. A ce jour, la couverture temporaire de l'immeuble a été réalisée et toutes les vérifications de sécurité effectuées. Donc apparemment, il n'y a pas eu de dommages très importants dans les étages inférieurs. En fait, tous les habitants vont pouvoir regagner et réintégrer leurs appartements dès cette semaine.

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame le Maire :** Alors je vais commencer par la liste « CHANGEZ DEUIL ». Qui veut poser sa 1<sup>ère</sup> question? Monsieur PARANT.

## LISTE CHANGEZ DEUIL

**Monsieur PARANT (Question) :** *Voisins Vigilants* - Nous avons cru comprendre que «Voisins Vigilants» facturerait 3 400,00 € leur prestation. Est-ce un abonnement annuel ? Qu'est-ce qu'il comprend ? Il y a-t-il des options ? Vous avez reçu environ 200 réponses à votre questionnaire, pensez-vous que ce soit représentatif d'une commune de 22 000 habitants ? Avez-vous fait une enquête auprès de collectivités ayant fait appel à cette entreprise privée afin d'évaluer qualitativement et quantitativement les effets de cette prestation ?

**Monsieur TIR :** Donc Monsieur PARANT moi je suis agréablement surpris que vous soyez autant intéressé par les «Voisins Vigilants et Solidaires» et je répondrai autant de fois qu'il le faut à la question sur cette programmation à venir. Alors, effectivement pour répondre en détails à toutes les questions que vous avez posées. Donc le coût moyen du dispositif «Voisins Vigilants et Solidaires» 3 000 €. Alors ces 3 000 € représentent bien évidemment, l'abonnement annuel qui comprend 15 000 SMS, également les invitations aux réunions d'informations auprès des adhérents de ce dispositif et également à cela il faut ajouter la signalétique en entrée de commune, qui est un investissement sur une seule fois, bien évidemment et actuellement sur les quartiers, d'un montant de 1 250 €. Donc je pense avoir répondu à votre 1<sup>ère</sup> question, en sachant qu'effectivement toute la publicité qui vient avec, c'est-à-dire, la petite étiquette que vous avez sur votre boîte aux lettres, les flyers sont compris dans le forfait annuel de 3 000 €. Alors, concernant la réponse pour le nombre de personnes ayant répondu à cette proposition, effectivement plus de 200 personnes, vous savez comme moi qu'un sondage est toujours difficile de reprendre la totalité de la population. Cependant ce sondage a quand même été diffusé sur le journal de la Ville, sur les différents réseaux sociaux, et également distribué par la Police Municipale sous forme de flyers. Donc voilà, le rappel de ces principes, ça permet aux habitants, d'un même quartier, d'une même rue, d'une même résidence d'être acteurs du respect du cadre de vie, de participer de manière solidaire à l'entraide entre voisins. Alors, ce qui est très important, c'est qu'on est toujours dans le cadre du respect, du Code Pénal et du Code de Procédures Pénales, donc on ne dépassera pas les prérogatives du voisin solidaire, l'objectif bien évidemment c'est l'entraide et rien que l'entraide. Donc, il ne remplace pas et ça je tiens à vous le préciser, il ne remplace pas les missions de police. Mais par contre le «Voisin Vigilant et Solidaire», lui il a comme mission d'aviser soit par le 17 Police Secours, les services de secours soit effectivement d'aviser la Municipalité, via les services sociaux, si son voisin est nécessaire, c'est notamment le cas lorsque vous avez des périodes de sécheresse et le fait d'être prévoyant permet justement d'arriver à temps et non trop tard. Donc, en résumé les voisins s'entraident, se soutiennent et se sentent ainsi tranquilisés dans leur environnement. Donc c'est vraiment la philosophie qui est recherchée à travers ce dispositif. Alors je sais qu'il y a un chiffre que je vous avais donné mais vous ne voulez pas le prendre en compte, mais je vais quand même vous le rappeler, c'est celui du Ministre de l'Intérieur, du Ministère de l'Intérieur qui constate une baisse entre - 20 et - 40 % des cambriolages. Alors, effectivement vous allez me dire les cambriolages sur la commune ont considérablement baissé, soit mais on est dans la continuité d'une envie de vouloir avoir un résultat qui soit proche de celui de 0. Alors, pas que je crois au Père Noël encore, aujourd'hui, mais dans tous les cas on va continuer à se donner les moyens que ces résultats soient en diminution. Alors, concernant votre question, « avez-vous fait une enquête auprès de collectivités

ayant fait appel à ce dispositif ?». Donc nous avons pris contact et rencontré la Police Municipale de Livry-Gargan ; alors Livry-Gargan c'est environ 43 000 habitants. Nombre d'inscrits, depuis 1 an, 253 personnes. Donc le type de cette ville c'est  $\frac{1}{4}$  de résidentiels et  $\frac{3}{4}$  de zones pavillonnaires. C'est quand même intéressant et le découpage est fait en 5 secteurs. Donc la commune de Deuil-la-Barre sera faite sur un découpage de 8 secteurs. Alors, on a pu obtenir les points positifs mais également les points négatifs. Ça, c'est quand même très intéressant, puisqu'on travaille sur la transparence. Alors les points positifs, donc les informations des cambriolages consommés ou en alerte sur le secteur déterminé, ça c'est très intéressant ça permet effectivement d'accroître une vigilance plus importante. Un lien plus fort avec la mairie et ses administrés ; la possibilité d'envoyer des messages aux habitants inscrits au dispositif, c'est notamment le cas d'arrêtés municipaux ou je prends l'exemple d'une rue qui serait barrée pour travaux, il est possible d'envoyer via la messagerie ces arrêtés municipaux. Et également l'organisation de réunions publiques permettant de parler de différentes problématiques de sécurité et de solidarité sur le secteur. Concernant les points négatifs, c'est la gestion parfois, effectivement, au début difficile des alertes puisque, effectivement on a nécessité à démultiplier les alertes donc c'est effectivement au gestionnaire de faire en sorte que toutes les alertes ne soient pas inutilement inquiétantes. C'est également éviter les hors-sujets, c'est-à-dire ceux qui concernent des investigations, des pouvoirs de police restent les investigations et les pouvoirs de police, et également éviter les réunions de quartiers entre voisins vigilants sans que ces réunions soient cadrées. Voilà ça c'est très important, et aussi une dernière problématique, effectivement on est un peu comme dans le cadre de la vidéo-protection, c'est souvent les habitants souhaitent élargir les panneaux « voisins vigilants et solidaires », donc effectivement l'objectif n'est pas de remplir nos supports de ce type de panneaux, donc effectivement, on souhaiterait uniquement les avoir en entrée de rues, en entrée de ville et sur les 8 quartiers que nous allons définir. Voilà donc ces informations nous ont été remises par Olivier POISSEL qui est l'adjoint au Chef de service de la Police Municipale de Livry-Gargan, que je tenais à remercier.

**Monsieur PARANT (Question) : Conseils Consultatifs Communaux - Peut-on avoir la liste des membres actuels des 3 conseils consultatifs communaux afin de mettre à jour la liste transmise lors du Conseil Municipal le 22 Juin 2015 ?**

**Monsieur BAUX : Commission « Les projets culturels pour la ville. Comment dynamiser la culture à Deuil-La Barre ? »**

M. BEKTHAOUI Mohamed

M. BENKACI Hamid

M. GUEROULT Gérard

Mme LAROUSSE LACOU Caroline

M. MAREUIL Jean-Claude

M. MORRISSET Christian

M. TUIL Cédric

M. VIAUD Jean-Jacques

**Commission « Qu'est-ce qui donne l'identité à notre ville ? Comment la mettre en valeur ? »**

M. BROUARD Sylvain

M. CONNILLEAU Philippe

Mme DUPUIS Geneviève

Mme DURALEK Catherine

Mme FENZL Marie-Charlotte

M. MENU Régis  
 M. NGWE Luc  
 M. SAINT MACARY Guy  
 M. STIRNEMANN Michel  
 M. THEBAULT Guillaume  
 M. TORRA André

Commission « Comment développer l'économie sociale et solidaire ? »

M. BEAUMANOIR Hervé  
 M. CONSEIL Jean-Claude  
 Mme LACROIX Ghislaine  
 Mme LE MERO Mireille  
 Mme PARMENTIER Marianne  
 M. SAILLARD Pierre  
 Mme SIGWALD Valérie

Je pourrai vous les donner par écrit parce que vous avez essayé de les noter...

**Monsieur PARANT (Question) : PLU - Où en est-on dans la révision du PLU ?**  
*Comment la concertation va être organisée ?*

**Monsieur DELATTRE** : La révision de notre PLU a été lancée le mois dernier, début du mois dernier, avec un bureau d'études bien sélectionné. Nous sommes actuellement en phase de diagnostic du territoire. Le diagnostic va durer environ jusqu'à fin juin, ce qui permettra une fois le diagnostic établi, de travailler sur le PADD, c'est-à-dire le Projet d'Aménagement de Développement Durable. Ce Projet d'Aménagement de Développement Durable, on peut dire que c'est le préambule de la constitution, non pas de la constitution de 48 mais de la constitution de notre révision de PLU. A Partir de là, à partir du PADD, dès que nous aurons travaillé, mis en œuvre les orientations de révision de notre PLU, bien entendu il y aura un article ou plusieurs dans le magazine, sur le site internet et une réunion publique à destination des habitants. Et à chaque fois, à chaque avancement, à chaque phase de progression de notre PLU, tout le monde, vous serez tous consultés bien entendu. La procédure va être étalée environ sur 2 ans et demi. Voilà, ce que je peux en dire.

**Madame le Maire** : C'est un travail de longue haleine.

**Monsieur PARANT (question) : Bassin du Moutier - En Novembre dernier vous nous promettiez des nouvelles rapides concernant le bassin de rétention du Moutier. Qu'en est-il ?**

**Monsieur CHABANEL** : Nous avons de bonnes nouvelles à ce sujet, nous avons rencontré avec Madame le Maire, le Président du SIARE, il y a peu. Nous avons été extrêmement contents de voir que finalement le projet était quasiment abouti. Le Président était entouré du groupement Artelia/Zadra Gaillard, maître d'œuvre du projet pour le SIARE, et ce groupement a repris les études pour la création du bassin de rétention des eaux pluviales. La prise en compte des différentes contraintes du projet, les a conduit à proposer un bassin de stockage cylindrique et enterré d'une profondeur d'environ 20 mètres pour un volume de 15 000 m<sup>3</sup>. Cette disposition permettra de ramener l'emprise du projet de 24 000 à 5 000 m<sup>2</sup> et seul un bâtiment hors sol d'un niveau devant recevoir l'appareillage de commande est prévu. Le coût des travaux est estimé à 12 700.000 € HT et les travaux d'une durée de 18 mois pourraient commencer au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour une mise en service à



l'été 2020. Donc c'est un calendrier extrêmement précis et important parce que finalement c'est une perspective qui est maintenant proche.

**Madame le Maire** : Alors ça n'a rien à voir avec le précédent projet qui est présenté, vous avez encore une vue mais ça faut oublier, parce qu'il y a eu des travaux techniques approfondis qui ont été faits et donc le bassin qui était proposé initialement n'est absolument pas réalisable. Donc c'est pour ça que ça a pris un petit peu de temps, parce qu'il a fallu réexaminer une autre manière de faire et cette autre manière de faire c'est l'enterrement d'un grand cylindre qui va réceptionner les eaux. Il y aura des maintenances à effectuer donc il faudra pouvoir rentrer, on peut tourner autour du cylindre pour voir si ce cylindre vit bien, par contre ce qui est positif, c'est ce que Monsieur CHABANEL nous a expliqué, c'est que ce cylindre ne sera pas positionner en plein milieu du triangle mais plutôt à l'un des angles du triangle, ce qui fait que, en gros, il y aura un tiers de la grande surface qui est concernée par ce bassin enterré mais qui sera recouvert d'une pelouse sur lequel on ne pénétrera pas mais par contre sur les 2 tiers restants, là on pourra aménager un espace vert.... Là, c'est à retravailler, on en est pas encore à... Ça sera beaucoup plus facile maintenant de travailler sur l'aménagement que le gros du travail du SIARE a déjà été fait. Ils n'ont pas voté encore ce budget-là, ils doivent le voter incessamment sous peu. Si vous voulez des renseignements beaucoup plus techniques, quand on aura les documents qui expliquent le pourquoi on ne peut pas faire comme le bassin précédent, on pourra vous donner les informations, on pourra même faire revenir les gens du SIARE, si ça vous intéresse vraiment, parce que, il y a une grosse technicité derrière, c'est vraiment des pros qui ont fait l'étude. En fait, c'est quelque chose qui revient plus chère mais qui sera beaucoup plus fiable dans la durée. Là, on a plutôt joué cet aspect-là, pour que, les plus jeunes n'aient pas à y revenir. Ensuite, la question suivante.

**Monsieur PARANT (Question) : *Marchés de chauffage/Restauration - Cette année, les marchés de chauffage et de restauration doivent être renégociés. Qu'en est-il ?***

**Monsieur DELATTRE : Marché de Chauffage des bâtiments.** La consultation des entreprises pour le renouvellement du marché de chauffage est actuellement en cours. La réception des offres des candidats est prévue pour le 18 avril avec une prise d'effet du nouveau marché fixée au 1<sup>er</sup> juin 2017. Pour mémoire, il est prévu un marché MTI - Marché Température avec Intéressement- sur une durée de 8 ans. Il s'agit d'un marché où l'enjeu pour l'exploitant est d'optimiser au maximum le rendement des chaudières, la régulation et l'équilibrage des circuits. Ainsi, par une gestion fine et rigoureuse, il bénéficiera d'une partie des économies réalisées sur le combustible -d'où l'intéressement-. Il est également prévu le passage au gaz de 4 chaudières – il s'agit des chaudières les plus anciennes et qui fonctionnent au fioul - à savoir la mairie, la salle omnisport, la maternelle Pasteur et la chaudière des écoles primaire Pasteur 1 et 2.

**Monsieur DUFOYER : Marché de la restauration collective.** Ce marché est passé selon une procédure adaptée -Art 28 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics-. Il a été élaboré sans mini ni maxi et est composé de deux lots. Le premier comprend la restauration scolaire, les accueils de loisirs et les stages multisports et le second les résidences pour personnes âgées et la petite enfance. La durée de ce marché est de 4 ans avec un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Ce marché a été publié sur les sites internet suivants, Marché Online, au Journal Officiel de l'Union Européenne, sur le site de la Ville, sur Klekoon le

24 Janvier dernier. Enfin la date de remise des offres a été fixée pour le 28 Février 2017. Nous avons reçu les offres et actuellement les services travaillent sur l'analyse de ces offres. Le marché devra être attribué pour le 1<sup>er</sup> Septembre 2017.

**Madame le Maire** : Merci à vous deux. Pour la liste «Union républicaine pour l'avenir de tous les Deuillois», qui veut poser la question ? Monsieur BEVALET ; pardon c'est Madame GUILBAUD.

**Monsieur BEVALET** : C'est Madame GUILBAUD. Mais je vous remercie de prendre en compte nos questions, je tiens à le dire parce que je sais qu'il y a eu un petit souci, d'émission/réception. Merci à vous.

#### LISTE UNION REPUBLICAINE POUR L'AVENIR DE TOUS LES DEUILLOIS

**Madame GUILBAUD (Questions) : Horaires scolaires** - Pourrait-on savoir quels sont les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée prochaine ?

**Information familles** - Quand allez-vous informer les parents de ces horaires et sous quelle forme, magazine ou réseaux sociaux ?

**Monsieur DUFOYER** : Effectivement, je vais quand même me permettre de répondre Audrey, à votre 1<sup>ère</sup> question. Je ne sais pas si elle a été partagée avec tous els Conseillers Municipaux et je pense que vous, vous le savez parce que vous avez la chance de participer à un Conseil d'Ecole, juste pour vous dire, pour la rentrée 2017-2018, la DASEN a validé les horaires suivants : lundi – 8 h 45 -11 h30 / 13 h 45 - 16 h 15, mardi – 8 h 45 -11 h 30 / 13 h 45 -16 h 15, mercredi – 8 h 45 – 11 h 45, jeudi – 8 h 45 -11 h 30 / 13 h 45 -16 h 15, vendredi – 8 h 45 -11 h 30 / 13 h 45 -16 h 15. Sachant que, comme nous en avons informé les Fédérations de Parents d'élèves, au début de chacun des cycles, nous avons ¼ d'heure de prise en charge par la Ville, ce qui fait que, comme le disait Madame le Maire, tout à l'heure, il n'y a aucun changement d'horaires effectif pour les parents, ils viennent chercher leurs enfants à la même heure et ils viennent les apporter à la même heure. Concernant effectivement, la publication, aujourd'hui on a juste, enfin... le prochain magazine municipal, va paraître début avril, comportera une double page sur la fin des NAP et les nouveaux horaires scolaires. Une communication par tract est envisagée dans un deuxième temps, après les vacances de printemps. Voilà, ce qu'on peut dire sur ce sujet.

**Monsieur BEVALET (Question) : Lettre Deuillois** - Un Deuillois - M.MREJEN- a mis en copie les Conseillers Municipaux un courrier qu'il vous a adressé sur les résultats de votre mandature. Pensez-vous lui répondre et sous quelle forme ?

**Madame le Maire** : De toute façon, par courtoisie, on répond à tous les courriers qui nous sont envoyés. Donc, c'est un Deuillois qui nous écrit beaucoup, qui a toujours beaucoup écrit, donc on va continuer à lui répondre, comme d'habitude. Sans problème. Eh bien, écoutez, je vous remercie beaucoup, je vous souhaite une bonne nuit, et à très bientôt.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,  
LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 20.**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent GAYRARD**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Gayrard', written in a cursive style.

